



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 9

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz du lundi 18 décembre 2017 à 19h30 La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel.....	2
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.....	2
3. Communications du président	2
4. Budget 2018	2
5. Plan financier et des tâches 2019-2023	23
6. Initiative communale : suppression de l'indice fiscal du volet « charges » de la péréquation financière intercommunale	26
7. Augmentation de la dotation en personnel du GSR-VdR de 0.4 EPT	27
8. Mise en application de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité et création d'un fonds communal de l'énergie	30
9. Motions et propositions	34
10. Résolutions, interpellations et questions.....	34
11. Communications du Conseil communal.....	36



Ouverture de la séance par le président :

M. Jan Villat (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chévard-Saint-Martin. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de la Commune de Val-de-Ruz de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39

Majorité simple : 20 voix

Membres excusés : 2

MM. Claudio Cerini (PS) et Rémy Wenger (Les Verts) sont excusés.

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

Le président indique que deux motions ont été déposées hors délai par le groupe UDC, mais ce dernier demande leur traitement ce soir. Dès lors, le Conseil général devra se prononcer quant à la clause d'urgence invoquée au moment où le budget sera terminé. Selon l'issue, le groupe UDC décidera s'il maintient les motions ou les postulats.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 novembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le président n'a pas de communication.

4. Budget 2018

Le président annonce que le Conseil général commencera par un débat d'entrée en matière, durant lequel les membres auront l'occasion de s'exprimer sur le rapport du Conseil communal dans sa généralité. Si l'entrée en matière est combattue, il prie les membres de le signaler lors du débat. Ensuite, il y aura un débat de détails en trois étapes. La première étant sur le budget proprement dit (annexe 2 « Classification fonctionnelle ») puis l'examen des deux projets d'arrêtés.



M. André Soguel (PLR) rapporte la position de la Commission de gestion et des finances.

« La CGF s'est réunie à dix reprises cette année et nous avons à chaque fois traité le sujet en lien avec le budget 2018. En effet, notre Conseil communal nous a sollicités dès le début de l'année afin de nous rendre attentifs à la situation préoccupante des finances communales. Dans ce contexte, nous avons listé des pistes d'économies et recettes possibles. Nous y reviendrons plus loin dans le rapport.

Pour traiter spécifiquement le budget 2018, nous nous sommes réunis à deux reprises, soit les 20 et 27 novembre dernier.

Notre Commission a, en toute connaissance de cause et inquiétude, pris acte du rapport du Conseil communal qui prévoit un résultat à l'équilibre uniquement grâce aux prélèvements de CHF 4.1 millions à la réserve conjoncturelle et CHF 1.1 million par la dissolution de la réserve de réorganisation et l'augmentation du coefficient fiscal de cinq points - qui permet un apport de CHF 2.7 millions. Sans ces prélèvements, le résultat serait une perte de plus de CHF 7.9 millions.

L'approbation d'un budget qui définit les objectifs à atteindre est certainement l'acte le plus important que notre Autorité doit effectuer. Celui-ci est la ligne de conduite de notre Autorité législative et donne un cadre financier précis à notre Exécutif.

En l'occurrence, nous sommes obligés de prendre acte d'effets externes qui impactent lourdement notre ménage communal. En particulier le critère de l'incidence de la charge fiscale de l'actuelle péréquation financière à cause de notre coefficient fiscal actuellement favorable en moyenne cantonale. C'est pourquoi une majorité des membres de notre Commission soutient l'initiative communale « suppression de l'indice de charges fiscales de la péréquation financière intercommunale ». Il faut aussi relever, dans les recettes, la non harmonisation de l'impôt des frontaliers qui nous prive de CHF 900'000.

Comme relevé précédemment, nous avons traité du budget 2018 dès la séance de mars et lors de chaque rencontre avec le Conseil communal. Nous avons ainsi évoqué plusieurs domaines avec potentiels d'économies et pris quelques décisions les concernant :

- *refus d'augmenter le coefficient fiscal avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 ;*
- *report d'EPT prévu dans le PFT 2018-2021 ;*
- *analyse du taux d'activité des conseillers communaux : décision statu quo selon le rapport de travail de la Commission ad hoc ;*
- *transports scolaires, participation au coût des abonnements : décision négative pour l'instant, car avec l'augmentation des impôts, il y aurait certainement une incompréhension de la part des parents d'élèves ;*
- *fermeture du collège du Pâquier : décision négative pour une économie d'environ CHF 150'000.*

Nous saluons la stratégie des prélèvements aux taxes d'équipements routes et eaux lors d'investissement.

La liste des 73 mesures de consolidation financière a été revue pour constater qu'une partie a été réalisée ces dernières années. Les pistes d'économies encore possibles se situent à deux niveaux, soit des économies impopulaires de quelques CHF 186'000 et des économies douloureuses de quelques CHF 500'000.



Notre décision : uniquement si l'augmentation du coefficient fiscal devait être refusée. Par contre la participation des parents aux frais de transports doit être réétudiée en 2018.

Ce budget nous indique, avec la classification par nature, l'évolution suivante :

- *les charges de personnel, qui représentent le 42% de l'ensemble des charges, augmentent de CHF 626'700 par rapport au budget 2017 soit 1.70%. L'essentiel se trouve dans le domaine de l'enseignement à cause de l'augmentation des effectifs, en particulier de la réforme du cycle 3 ;*
- *les biens, services et marchandises diminuent de CHF 1.2 millions pour retrouver un niveau légèrement supérieur à 2016. On considère cette nature comme bien maîtrisée malgré une augmentation des transports scolaires. Par contre, et nous le saluons, nous notons une forte diminution de prestations de tiers ;*
- *les amortissements du patrimoine administratif augmentent de CHF 272'314 par rapport au budget 2017. Pour rappel, l'écart avec les comptes 2016 de CHF 2'536'241 est couvert par un prélèvement de CHF 1.9 millions à la réserve du patrimoine administratif qui se monte à CHF 14.8 millions au 1^{er} janvier 2017 ;*
- *les charges financières et revenus financiers se soldent par un écart positif de CHF 187'014 par rapport aux comptes 2016, ou CHF 43'420 par rapport au budget 2017. En lien, il faut relever l'importance des biens-fonds du patrimoine financier qui, après imputations internes des intérêts et charges financières, dégagent un revenu de CHF 1.6 millions tout en tenant compte d'une augmentation de l'entretien courant. C'est entre autre dans ce domaine que nous attendons de notre architecte communal une plus-value sur les travaux et investissements consentis ;*
- *les charges de transferts augmentent de CHF 660'000. Cela comporte essentiellement les transports publics, avec CHF 200'000 supplémentaires au pot commun et CHF 400'000 pour la ligne 421 que nous assumons entièrement. Cependant, nous avons demandé au Conseil communal de négocier une participation de la Ville de Neuchâtel ;*
- *les revenus de transfert diminuent de CHF 663'000. C'est principalement la baisse des redevances qui impacte directement le compte d'exploitation. Par contre, un fonds de l'énergie est créé à hauteur de CHF 300'000, qui pourra être utilisé pour, par exemple, l'assainissement énergétique des bâtiments communaux du patrimoine administratif ;*
- *la sécurité sociale augmente pour notre Commune de CHF 515'000, soit 4.75% par rapport au budget 2017 et s'élève ainsi à CHF 10.8 millions. Ce seul poste « mange » 20 points d'impôts ! L'augmentation de la dotation en personnel du GSR n'est pas prise en compte dans ce budget, cependant une seule personne qui retrouverait un emploi devrait permettre d'économiser les coûts supplémentaires ;*
- *revenus fiscaux en hausse de CHF 1.9 millions par rapport au budget 2017 et de CHF 235'018 plus faibles que les comptes 2016. Il faut retenir que, sans l'augmentation de cinq points du coefficient fiscal – soit un revenu de CHF 2.7 millions – nous enregistrons une baisse des impôts directs des personnes physiques de CHF 1.7 millions ;*
- *le revenu des taxes augmente de CHF 437'800 par rapport au budget 2017. Il s'agit pour l'essentiel d'une augmentation des remboursements de tiers dus à l'augmentation du nombre de citoyens, sans changement tarifaire ;*



- pour les domaines autofinancés des eaux, déchets et chauffages à distance, les attributions et prélèvements se soldent par un résultat positif de CHF 748'187 qui permet de porter les réserves pour financements spéciaux à hauteur de CHF 5.9 millions. Cette situation favorable doit nous permettre de planifier et assumer les importants investissements futurs. Nous demandons d'analyser en 2018 si une baisse de la tarification de l'eau serait envisageable et supportable ;
- en termes d'investissements, nous sommes en mesure d'investir jusqu'à CHF 7'400'000 pour le patrimoine administratif. Le budget proposé indique un taux d'auto-financement de 87.6%, soit CHF 7'117'620 pour le patrimoine administratif et CHF 1'175'000 pour le patrimoine financier. Relevons que des crédits à hauteur de CHF 5'772'250 ont déjà été votés.

En conclusion, la CGF n'est pas du tout satisfaite de se trouver face à un budget qui, bien qu'équilibré, nécessite de puiser dans les réserves et de solliciter une augmentation de cinq points d'impôts. Cette augmentation correspond, pour un couple marié avec deux enfants et un revenu imposable de CHF 80'000, à CHF 334 par année, soit moins de CHF 1 par jour.

Cependant, nous devons constater que même les dispositions prises au budget 2018 ne seront pas suffisantes à l'avenir si rien ne change au niveau cantonal en matière de report de charges et de péréquation financière intercommunale. Bien au contraire, car le Grand Conseil pourrait accepter demain déjà une nouvelle bascule de 1 point d'impôt !

En cas de référendum et refus populaire de l'augmentation d'impôts que nous proposons, nous serions dans l'impossibilité de voter de nouveaux crédits et surtout contraints de réduire drastiquement des prestations telles que subventions, transports, places en accueil pré- et parascolaire, courses d'écoles ou camps de ski.

C'est pour toutes ces raisons que la CGF appuie le Conseil communal et accepte ce budget avec l'arrêté relatif à l'augmentation de cinq points du coefficient fiscal qui passerait ainsi à 72 points. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Mon rapport pourrait débiter par les mots habituels : "Le groupe PLR-PDC a étudié avec intérêt le budget 2018 qui nous a été soumis." Ce serait trahir la vérité. Ce n'est pas d'intérêt qu'il faut parler, mais plutôt d'inquiétude, d'angoisse et surtout d'un sentiment d'injustice et d'impuissance face à ce qu'il faut bien appeler un naufrage financier.

On s'y attendait, on croyait s'y être préparés, mais une fois confrontés aux chiffres et le premier moment d'incrédulité passé, on réalise l'ampleur du mal. Et pourtant, ce déficit 2018 de CHF 7.9 millions s'inscrit dans la droite tendance des résultats d'exploitation des cinq dernières années :

2013	CHF	+ 1'450'000
2014	CHF	- 534'000
2015	CHF	- 950'000
2016	CHF	- 1'700'000
Prévision 2017	CHF	- 6'500'000
Budget 2018	CHF	- 7'900'000



Coluche dirait : "Mais jusqu'où s'arrêteront'ils ?"

Comment en est-on arrivé là ? Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments déjà décrits dans le rapport très explicite du Conseil communal, mais j'aimerais simplement relever quelques éléments importants :

- tout d'abord, notre groupe tient à souligner le gros travail effectué par le Conseil communal, qui a gratté partout où il le pouvait sans réduire les prestations attendues par la population. On pense ici, par exemple, au gel du traitement des employés administratifs communaux, alors que leurs collègues enseignants voient leur salaire augmenter régulièrement à coup d'échelons successifs ;*
- le nombre d'employés communaux pour 1'000 habitants est, dans notre Commune, bien inférieur à celui d'autres communes structurellement comparables. Chaque augmentation d'EPT a été dûment justifiée par des arguments démographiques ou techniques et acceptée par le Conseil général ;*
- on a externalisé un certain nombre de services, ce qui revient à rendre variables des coûts qui, sinon, seraient fixes. A moyen et long terme, c'est le bon choix.*
- des économies importantes ont été réalisées au poste des biens et services, pour un montant global de CHF 1.2 millions entre les budgets 2017 et 2018.*

Inutile de refaire le rapport, vous en avez tous pris connaissance et vous avez, comme nous, constaté que les dépenses qui sont de notre compétence ne sont plus compressibles. Alors, c'est quoi le problème ?

Pour faire simple, ce sont les décisions prises ailleurs par des personnes étrangères à la Commune, qui n'en assument pas les conséquences ! Autrement dit, les Autorités cantonales, tant le Grand Conseil que le Conseil d'Etat dont je n'hésite pas à qualifier la gestion d'irresponsable.

- Facile de faire payer les contribuables, otages d'une politique teintée de populisme social via des règles et lois régissant le financement de l'enseignement, l'accueil pré- et parascolaire, l'aide sociale ou les subventions en tous genres.*
- Facile de clamer haut et fort que le Canton de Neuchâtel sera celui qui verra la plus forte progression en 2018 quand on part de rien. Et alors que, dans le même temps, de nombreux contribuables vont s'établir à quelques kilomètres d'ici pour échapper à la guillotine fiscale.*
- Facile de prendre des décisions pour ménager les uns et les autres, le Haut et le Bas, puis d'en reporter les charges sur les Communes. Je fais ici allusion, entre autres, au refus de revisiter de fond en comble une péréquation financière que tout le monde s'accorde à qualifier d'inéquitable.*

Val-de-Ruz n'est pas un cas particulier, nombreuses sont les Communes où le mécontentement gronde. Certaines annoncent un budget fortement déficitaire, d'autres ont opté pour le renvoi du budget à 2018 en attendant que certaines décisions soient prises. Il est temps que, pour ceux qui nous gouvernent, un sou redevienne un sou, car l'argent c'est cher, ce n'est pas seulement de l'arithmétique.



Et nous, Commune de Val-de-Ruz, dans tout ça ? Tout bien considéré, nous ne sommes qu'une courroie de transmission entre ceux qui décident et ceux qui en assument les conséquences. Nous en sommes donc réduits à mettre en œuvre ce à quoi on nous a poussés, à savoir : prélever dans le porte-monnaie des contribuables ce que l'Etat est incapable de trouver ailleurs. Les citoyens ne doivent pas s'y méprendre et se tromper de cible, ce ne sont pas les Autorités communales qui sont à l'origine de ce qui apparaît comme une débâcle dont les conséquences se feront malheureusement sentir dans chaque ménage.

Malgré tout, plutôt que de jeter l'éponge, le Conseil communal, avec l'appui de la Commission de gestion et des finances, a cherché des solutions, évoquées dans le rapport. Tout y a passé, salaires, investissements, dépenses courantes, examen de 73 mesures d'économies potentielles, avant d'en arriver à la mesure ultime, l'augmentation du coefficient fiscal qu'on a pourtant tout fait pour éviter.

CHF 7.9 millions à compenser après toutes les économies réalisées ci et là, ce sont en principe 15 points d'impôts. Oui, vous avez bien entendu, 15 points, pas seulement cinq ! Grâce aux mesures annoncées, notamment les prélèvements aux réserves et la dissolution de la réserve de réorganisation, le déficit a pu être ramené à CHF 2.7 millions, qui ne pourront être absorbés que par l'augmentation du coefficient fiscal de 67 à 72 points, soit proche de la moyenne des communes du canton. Nous n'avons malheureusement pas d'alternative.

Le budget équilibré qui nous est soumis ce soir est malgré tout fragile, il repose sur certaines hypothèses optimistes, telles qu'une légère augmentation de la conjoncture. Ce n'est donc pas gagné. Je précise ici qu'un amendement concernant les transports sera soumis par notre groupe à votre Conseil lors de l'examen de détail.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de préciser que le fait de prélever dans les réserves signifie aussi augmenter la dette, qui va grimper à CHF 110 millions, soit à peu de choses près le niveau de 2012, avant la fusion.

Ceux qui affirment que cette dernière était un mauvais choix se trompent ; tout indique au contraire que la situation serait pire encore si chaque commune était restée indépendante. Ceux qui pensent que la Commune vit au-dessus de ses moyens se trompent également, comme le montrent différents indicateurs. Le mal est ailleurs et, même si nous n'avons que peu de prise sur lui, nous ne restons pas les bras ballants, comme l'illustre le dépôt d'une initiative communale pour le retrait du volet "charges" de la péréquation financière, que nous débattons dans quelques minutes. Cela semble peu de choses, mais il serait pire de ne rien faire, ce qu'on pourrait nous reprocher à juste titre.

Notre groupe, non sans quelques avis contraires que l'on peut fort bien comprendre, se prononcera pour l'entrée en matière et votera à contrecœur le budget 2018 et l'augmentation du coefficient fiscal qui l'accompagne.

On parle de référendum contre cette décision. Si celui-ci devait être accepté, donc l'augmentation refusée, une nouvelle histoire commencerait dans la Commune. Des coupes drastiques et impopulaires devraient être réalisées partout où nous en avons la possibilité, qui toucheraient toutes les couches de la population : transports, subventions, aide aux jeunes, aux familles et aux aînés, suppression de prestations, réduction drastique des investissements. Si c'est ce qu'on souhaite, que ce choix soit fait en toute connaissance de cause. Le populisme seul n'est pas bon conseiller. »



M. André Vallat (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a étudié en détails le rapport du Conseil communal sur le budget 2018, avec beaucoup d'intérêt.

Depuis la fusion, des efforts permanents ont été entrepris pour garder un taux d'impôt le plus bas possible, malgré qu'il faille toujours un peu plus puiser dans les réserves. Et pour résultats, 13 des 15 communes qui ont pris part à la fusion ont vu leurs taux d'impôt diminuer. Ces cinq dernières années, la Commune n'a pas pris un rythme luxueux, elle a réalisé des économies d'échelles, ce qui lui a permis de rembourser une partie de sa dette. Le personnel administratif est resté, par rapport au nombre d'habitants, en nombre inférieur à celui de la plupart des autres communes du canton. La gestion a été rigoureuse.

En 2016, une réforme de la péréquation financière intercommunale devait avoir lieu. Cette réforme était encouragée par les experts, ainsi que par le Conseil d'Etat. Sans cette réforme, la situation devenait particulièrement défavorable pour le Val-de-Ruz. Et le statu quo romprait l'équilibre financier de la Commune. Cette réforme, espérée, n'a pas eu lieu, mais elle allait être remise sur la table en février 2017. Ainsi, pour le budget 2017, le Conseil communal, avec le soutien du Conseil général, a décidé de puiser dans les réserves de la Commune et d'encourager cette réforme, plutôt que d'augmenter le taux d'impôt.

Fin 2017, la péréquation n'a toujours pas été mise à jour. Et à cela se sont ajoutés plusieurs éléments, comme des charges supplémentaires pour l'éducation, d'une part dues aux nouvelles normes dictées par l'Etat, et d'autre part dues à l'augmentation des effectifs. Rappelons au passage que Val-de-Ruz est la plus jeune commune du canton, avec 25% des habitants qui ont moins de 20 ans. La facture sociale a aussi augmenté.

Par ailleurs, des prestations demandées par la population, comme l'amélioration de l'offre des transports publics, ont été réalisées. Les structures d'accueil préscolaire et parascolaire ont aussi eu un coût, mais elles répondent à la fois à la demande de la population et à des directives émises par l'Etat.

Nous notons aussi qu'une bonne gestion du patrimoine financier a été mise en œuvre et nous noterons la perspicacité du Conseil communal pour tout faire pour que cette péréquation intercommunale soit toujours remise sur la table.

La Commune a alors mis tout en œuvre pour contenir ces augmentations. En particulier, dans les biens et les services, 73 mesures ont été appliquées pour ne maintenir que les prestations nécessaires. Une réduction de CHF 1.2 million a ainsi été réalisée.

En conclusion, nous voyons cette augmentation du taux fiscal comme nécessaire, ceci afin de maintenir les prestations à la population qui se sont, par bien des côtés, améliorées ces dernières années. Nous restons ainsi avec un taux fiscal dans la moyenne de celui du canton. Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sa voie, qui, nous l'espérons, devrait nous amener, d'ici deux à trois ans à un équilibre, c'est-à-dire à la capacité de pouvoir se passer du recours aux réserves de la Commune. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) informe que le groupe des Verts a également étudié attentivement ce budget. Le groupe a aussi pris connaissance des remarques émises par la Commission de gestion et de finances, dont il en partage une bonne partie.



Effectivement, la Commune se trouve dans une situation particulièrement délicate, avec un déficit prévisible de près de CHF 8 millions, avant le prélèvement sur les réserves et autres artifices comptables. Pourtant, comme le relève le Conseil communal, l'administration de Val-de-Ruz est très svelte. Pour preuve, il donne des chiffres qu'il a trouvés par rapport aux comptes 2016. Dans les domaines fonctionnels, la Commune se trouve être la 13^{ème} en termes de frugalité pour l'administration. Pour la sécurité publique, Val-de-Ruz est la 2^{ème} commune la plus économe. Pour sports et loisirs, la 13^{ème} sur 36. Pour la santé 14^{ème}, prévoyance sociale 4^{ème}, trafic 13^{ème}, protection de l'environnement 14^{ème}, économie publique 20^{ème}. Pour la formation et l'enseignement 28^{ème}. Mais, le Conseil communal l'a également expliqué, il y a un grand nombre de jeunes dans la Commune. Globalement, avant les domaines impôts et finances, Val-de-Ruz est la 4^{ème} commune la plus économe.

M. Laurent Debrot ajoute qu'il faut alors se demander pourquoi la Commune se retrouve avec une situation aussi délicate. L'assiette fiscale est dans la moyenne cantonale en ce qui concerne les personnes physiques. Par contre, concernant les personnes morales, selon les chiffres 2016, Val-de-Ruz est à CHF 200 par habitant, alors que la moyenne cantonale est à plus de CHF 500. Une simple correction de ce chiffre aurait permis à la Commune de récupérer 10 points d'impôts. Il ne faut donc pas grand-chose pour basculer du côté « clair de la force ».

Il reste le problème de la péréquation, qui n'est clairement pas satisfaisante dans le Canton. Dans son introduction, le Conseil communal dit que la Commune doit s'acquitter d'un montant de CHF 3.3 millions alors que dans le budget il est indiqué une somme de CHF 630'000. Si la Commune paye effectivement trop, M. Laurent Debrot souhaite une explication à propos de ces montants.

Enfin, il annonce que le groupe des Verts acceptera le budget avec les deux arrêtés proposés. La Commune quittera toutefois la place très enviée d'une des communes les moins taxées pour se retrouver dans la moyenne cantonale. Le groupe regrette même que le Conseil communal ne propose pas une hausse plus élevée afin d'équilibrer les comptes sans artifices. « *À force de plonger la tête dans le sable, les yeux finissent par piquer* ». L'expérience qu'il a observée dans d'autres communes semble démontrer qu'à chaque fois qu'une commune renonce à faire une adaptation du coefficient fiscal, un point est perdu pour les prochaines années. Donc, si la Commune attend une année, deux voire trois pour rééquilibrer ses comptes, ce sera de deux ou trois points d'impôts qu'il faudra encore augmenter le coefficient. Le groupe dit depuis longtemps qu'il faut être au plus proche de la réalité économique de la Commune, sans nier le fait de faire des économies et adapter le coefficient fiscal au plus près possible des besoins.

En conclusion, le groupe des Verts acceptera les comptes et les arrêtés proposés et refusera les amendements déposés.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) informe que le groupe UDC salue le travail du Conseil communal et l'en remercie. Pourtant, il ne peut accepter le résultat de cet exercice budgétaire. Dès lors, il prend ses responsabilités et ne fait pas de populisme, ou alors dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens de l'intérêt du peuple.

De ce fait, le groupe refusera l'augmentation de l'impôt proposée ainsi que le budget. Il ajoute que le groupe UDC déposera deux amendements afin d'alléger le montant final du budget, l'un en lien avec les salaires du Conseil communal et l'autre avec les dépenses non maîtrisées des honoraires externes.



Le groupe UDC proposera également deux motions voire deux postulats. Il organisera un référendum contre l'augmentation des impôts ainsi qu'une initiative pour l'adaptation raisonnable des salaires dans le domaine public.

« Je crois que cet ensemble-là comporte un engagement de notre groupe. Il espère avoir aussi été entendu par d'autres conseillers généraux. Si ce n'est pas le cas et bien, nous irons dans le terrain pour essayer de trouver une vérité. »

M. Cédric Cuanillon (CC) remercie les intervenants de leurs propos qui prouvent que les groupes ont bien cerné les enjeux, les tenants et les aboutissants. Le Conseil communal insiste sur le caractère difficile de ce budget 2018, qui n'est pourtant pas très différent de celui de 2017, à son grand regret.

Les dossiers cantonaux influencent à double titre le résultat des comptes communaux depuis quelques années. A chaque prise de position, il est relevé les transferts de charges ou les baisses de subventions de l'État. Le domaine scolaire a été particulièrement concerné il y a quelques années déjà avec les suppressions des subventions des transports scolaires et des directions d'école ainsi que l'arrivée de la réforme du cycle 3. De nombreux domaines sont également touchés et souvent d'une manière relativement déguisée. De l'autre côté, la péréquation financière communale n'avance pas et maintient, pour Val-de-Ruz, des éléments catastrophiques. Tout cela conjugué avec une conjoncture difficile induit un déficit important.

Si certains paramètres sont temporaires, il n'en n'est pas de même avec les transferts de l'État. Cela ne concerne pas uniquement la Commune de Val-de-Ruz. La presse, présente ce soir, démontre jour après jour les difficultés financières des communes. Val-de-Ruz, jeune commune, a construit sa structure sur des effectifs humains très faibles et a d'autres partenaires de même nature. Elle en est même assez fière. Le dilemme est de savoir comment diminuer les charges dans une seule structure. Le Conseil communal a répondu par l'impossibilité d'aller plus en avant en la matière, cela en collaboration avec la Commission de gestion et des finances. « Impossible n'est pas français », ce dicton reste d'actualité. Toutefois, faire plus d'économies dans le budget 2018 signifie clairement supprimer des prestations à la population. Ces dernières seraient bien évidemment aussi difficiles à digérer, si ce n'est plus.

Le Conseil communal propose donc d'augmenter le coefficient fiscal de cinq points en passant de 67 à 72 points, soit, comme cela a été dit, à hauteur de la moyenne cantonale. Cela ne suffit pas à équilibrer le déficit, la Commune doit encore patienter en attendant une amélioration de la conjoncture mais surtout les conditions cadres de l'État. Dans l'intervalle, le Conseil communal prélève dans des réserves au maximum des possibilités.

M. Cédric Cuanillon ajoute qu'il est utile de préciser que Val-de-Ruz est la seule commune du Canton de Neuchâtel qui ne bénéficie d'aucun automatisme d'évolution salariale dans ses statuts. Ainsi, les employés ne bénéficieront d'aucune augmentation salariale, y compris les nouveaux venus qui ont peut-être été engagés avec un bas salaire. Cela ne s'applique qu'aux salaires administratifs et techniques, les enseignants ayant un autre cadre.

Il est temps que les décisions se prennent au niveau de l'Etat et qu'elles arrivent enfin une fois en faveur de la Commune et que cette péréquation évolue rapidement. Un prélèvement aux réserves de CHF 4 à 5 millions est possible, selon les bases légales actuelles, mais pas pour une longue durée.

Le Conseil communal a expliqué dans son rapport les différences budgétaires entre 2014 et 2018 démontrant à chaque fois l'interaction avec l'Etat. Il comprend les tensions qu'engendre un tel budget, surtout en regard de cette adaptation du coefficient fiscal.



Il considère cependant que cette augmentation correspond réellement et uniquement aux dépenses liées aux diverses améliorations intervenues depuis 2013.

Pour répondre à l'interrogation relative aux divers montants liés à la péréquation, M. Cédric Cuanillon précise que la Commune paie CHF 3.3 millions dans la partie « charges » de la péréquation. Val-de-Ruz étant en dessous de la moyenne cantonale en termes de revenus fiscaux (les citoyens de Val-de-Ruz paient un peu moins d'impôts que les autres), elle touche CHF 2.7 millions de la péréquation pour la partie des « ressources ». La différence représente les CHF 600'000 en question.

En conclusion, le Conseil communal est convaincu que tant la conjoncture que ces dossiers de péréquation doivent avancer et il maintient sa position d'augmenter de cinq points les impôts.

Le président passe directement à la lecture de l'annexe 2, l'entrée en matière étant obligatoire.

Lecture de l'annexe 2 – budget 2018 selon la classification fonctionnelle, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 - Amendement de l'UDC - 0120 Exécutif-charges.

« La position comptable 0120 Exécutif, sous charges (page 2 du document budget 2018) doit être réduite de CHF 400'000 soit à la somme de CHF 566'251 à la place de CHF 966'251. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) défend l'amendement.

« Le groupe UDC s'est penché sur le salaire de l'Exécutif, non pas aveuglément puisque c'est un débat quasi national et que c'est un peu tout et n'importe quoi. Et il se trouve qu'au Val-de-Ruz c'est plus du côté du n'importe quoi.

Donc nous proposons de retrancher CHF 400'000 sur cette position-là, en proposant un salaire tout à fait raisonnable. Au lieu d'une moyenne de CHF 193'000, on arriverait à une moyenne de CHF 113'000, qui correspond à une classe de salaire tout à fait respectable au vu des missions et des prestations à fournir dans le job.

Alors nous vous proposons globalement, effectivement, de retrancher ces CHF 400'000 pour arriver à ces CHF 577'250.

Je pense que cette diminution n'est pas une diminution sur un salaire de quiconque, d'un quelconque salarié qui pourrait se retrouver tout à coup avec 30% de moins de son salaire. Là c'est une exagération qui a eu lieu au départ lors de la fusion, c'est du self-service et c'est à la limite d'abus de biens sociaux.

Et puis, si on prend ces CHF 400'000 fois les 6 ans cumulés jusqu'à présent et bien on n'aurait pas besoin de chercher CHF 3 millions ou CHF 2'500'000 ce soir.

Donc je suis d'accord de bien les payer. La proposition faite par l'UDC propose un très bon salaire et je pense qu'à l'avenir, si ce n'est pas dans cette assemblée ici que ça va se passer ce sera par le peuple. Par ce bon salaire, les prestations seront toujours les mêmes et les gens autant motivés.



Le président indique que l'amendement tel que présenté diminue de CHF 400'000 un total relatif à de multiples rubriques et invite le groupe à préciser de quelle rubrique il souhaite retrancher ce montant.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) demande une suspension de séance.

Le président accorde la suspension.

A la reprise des débats, **le président** informe que le groupe UDC a précisé sa demande.

Il s'agit du chapitre « charges de personnel » de l'Exécutif, à hauteur actuellement CHF 949'000 au budget (page 2). Ce chapitre est composé de dix sous-rubriques : le salaire, proprement dit, de CHF 764'000, les allocations pour enfants, les cotisations patronales AVS, les cotisations patronales aux caisses de pension, les cotisations patronales aux assurances-accidents, les cotisations patronales aux caisses de compensation, les cotisations patronales aux assurances indemnités et encore trois autres rubriques.

Il s'agit donc d'une baisse globale. Si l'amendement devait être accepté, le service financier ventilerait ces CHF 400'000 dans les différentes rubriques, étant entendu qu'une baisse du salaire proprement dit a une influence sur les cotisations patronales. L'objectif est donc une baisse finale et globale de CHF 400'000.

M. Cédric Cuanillon (CC) informe que le Conseil communal ne peut pas prendre position sur un tel amendement, ce dernier mettant en cause la rémunération particulière de ces membres. Il se permet cependant diverses remarques quant au contenu du texte de cet amendement.

La rémunération du Conseil communal a été fixée par une Commission *ad hoc* du Conseil général. C'est-à-dire CHF 154'000 bruts, frais compris et non pas CHF 200'000 tel que laissait transparaître le débat d'entrée. Un contrôle a récemment été effectué par la même Commission, notamment dans le but d'avoir une confirmation du taux d'activité des membres du Conseil communal.

Il rappelle que le Législatif avait défendu un taux d'activité à 100% des conseillers, sachant que ceux-ci ne bénéficient pas de structures administratives leur permettant de préparer leurs dossiers. Le groupe UDC propose de retirer CHF 400'000, soit plus de 40% dans ce chapitre comptable, tout en précisant que ce chiffre est arbitraire. N'en déplaise à l'UDC, le Conseil communal effectue un travail important, la moyenne hebdomadaire correspondant plutôt à 140%.

M. Cédric Cuanillon a effectué un calcul, un peu provocateur, en prenant le chiffre initialement donné de CHF 566'000. En enlevant les frais de réception, cela donne CHF 530'000 pour cinq personnes, soit CHF 106'000 par conseiller, charges comprises. Ces charges patronales étant de 22%, on arrive à CHF 82'000 de salaire brut par conseiller communal. Déduction faite des charges sociales, on arrive à CHF 5'300 par mois nets.

En partant du principe qu'un conseiller communal travaille 40% de plus que le 100% initial, cela ferait CHF 3'821 net de salaire, soit le minimum que l'État n'applique même pas au salaire le plus bas. Avec cela, le conseiller communal doit encore payer tous ses frais professionnels de déplacement, repas, habillement, etc.



« Cela semble donc confiner à une volonté peu dissimulée de poursuivre une attaque systématique du rôle des conseillers communaux de la part de l'UDC qui pourra certainement se gausser à futur d'avoir fait une proposition d'économie intelligente, que le Conseil général aura accepté, ou pas. »

Les éléments du postulat sont de même nature, avec l'adjonction d'une application à tout le personnel de la Commune.

M. Cédric Cuanillon ajoute que cela frise le communisme si un conseiller communal gagne CHF 3'800 par mois.

Le Conseil communal est fâché, l'UDC n'a strictement aucun respect pour le personnel communal et il s'agit d'un dénigrement inadmissible et purement incompréhensible à ses yeux. Il se réjouit d'entendre de pareils dépôts d'amendements et de postulats au Grand Conseil, cela dès demain.

Quant à l'allusion à un comparatif presque récent, le Conseil communal peut affirmer que certains chiffres ne sont pas corrects, car assez incomplets : aucun lien n'est fait avec le volume de la structure, les taux d'activités ne sont pas comptés et les frais sont souvent ignorés.

« Comparaison n'est pas raison ». Néanmoins, du moment que beaucoup de monde pense que, « peu importe la taille, le travail est le même », faut-il se comparer avec le mieux rémunéré ou le moins bien rémunéré ?

M. Francis Krähenbühl (PLR) informe que la tactique du groupe UDC est limpide comme de l'eau de roche. Que ces CHF 400'000 de réduction soient acceptés ou non, ils refuseront le budget. Au moins, ils pourront dire qu'ils ont essayé de faire quelque chose pour améliorer le déficit ; mais de toute façon ils refuseront le budget et iront avec un référendum devant la population.

Il rappelle que CHF 400'000 c'est exactement le montant que coûte à la Commune la ligne 421 des transports publics qui a été soutenue par le groupe UDC. Le groupe PLR-PDC trouve que cette proposition est insultante envers le Conseil communal et envers son travail. Le groupe refusera donc de toucher au traitement du Conseil communal.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) constate que le groupe PLR-PDC n'a toujours pas compris pourquoi le groupe UDC s'était prononcé en faveur d'un montant supplémentaire pour les transports et pourquoi il refuse un article dans le budget. Si le travail n'a pas été fait correctement au niveau des transports et que la population n'est pas satisfaite par rapport à cela, il est normal de devoir dépenser plus pour corriger le tir. Il salue au passage le travail accompli par M. Roby Tschopp (CC) et s'étonne encore que cette boutade perdure depuis le temps.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) s'adresse ensuite directement à M. Cédric Cuanillon :

« S'il vous plait ! vous gagnez pour rien du tout. Vous êtes pourtant à la classe la plus élevée de la grille des salaires au canton, classe 16. C'est aussi le Conseil général qui l'a accepté à l'époque quand il y avait cette joyeuse assemblée qui avait juré de ne pas se contredire. Mais on pouvait le comprendre ; il fallait faire cette fusion. Ce n'était pas facile ; vous l'avez fait, c'est positif. Je ne reviendrais pas là-dessus. Mais ne venez pas nous dire que vous êtes mal payés, vous êtes la classe la plus haute. Même les professeurs et directeurs d'écoles ne sont pas dans cette classe-là ».



Le président demande à M. Jean-Luc Pieren de s'adresser à l'assemblée. Ce dernier, se considérant attaqué de plein fouet en termes politiques, s'est senti obligé de répondre « du tac au tac ».

M. Laurent Debrot (Les Verts) annonce que le groupe des Verts refusera cet amendement. Sur le fonds, la rémunération de l'Exécutif est une discussion que le Conseil général peut avoir. Il n'y a pas de discussion tabou, mais elle ne doit pas se faire en catastrophe le soir à 20h30 en plénière. S'il se fait, ce travail qui doit être réalisé dans le cadre d'une Commission, sereinement, en discutant, afin d'évaluer la fonction de conseiller communal.

« Maintenant, si le groupe UDC veut être honnête, il faut savoir que la baisse de CHF 400'000 provoquerait une baisse d'impôts d'environ CHF 50'000 ; il faudrait aussi corriger les rentrées fiscales équivalentes. »

M. André Vallat (PS) réagit pour le groupe PS.

« L'amendement vise à réduire d'un tiers les salaires des conseillers communaux. Si j'ai bien compris, vous voulez aussi que l'on prenne cette réduction comme référence pour l'appliquer à tout le personnel communal. Je ne pense pas que ces pratiques puissent être considérées comme dignes de la part de la population. »

Oui, les conseillers communaux ont un bon salaire. Et si le PS se pose beaucoup de questions sur la signification des salaires les plus hauts, compte tenu des explications qui ont été données par M. Cédric Cuanillon, nous soutenons fermement le maintien de ces salaires. »

Le salaire des conseillers communaux peut être rediscuté. Mais, tout comme M. Laurent Debrot, le groupe PS considère inapproprié de le faire de cette manière.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) revient sur l'intervention de M. Laurent Debrot, jugeant peu sérieux l'argument relatif à l'incidence fiscale de la diminution de salaire des membres de l'Exécutif.

Décision : l'amendement du groupe UDC est refusé par 33 voix contre 5.

Amendement transversal de l'UDC – Tous les chapitres – Rubrique 31320

« La totalité des positions comptables 31320, Honoraires des conseillers, doit être globalement diminuée de CHF 160'000 ».

Le président indique que cet amendement concerne l'intégralité des comptes. Il est donc considéré comme un amendement transversal.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) déclare qu'il s'agirait de prendre tous les comptes des conseillers externes, experts, spécialistes qui, semble-t-il au groupe UDC, enflent le budget sans véritable contrôle. Les mandats externes, s'agissant d'honoraires pour études, doivent être maîtrisés, faute de détails disponibles quant à la raison de l'octroi de ces mandats. Le groupe propose de retrancher une somme globale de ce montant, charge au Conseil communal de répartir ces diminutions en fonction des priorités. Les informations attendues de la part du Conseil communal à ce sujet pourraient influencer sur le maintien de cet amendement.



Le président indique que cet amendement concerne un montant de CHF 491'050, qui figure à l'annexe 4 du budget sous le point 31320. Le groupe UDC souhaite le ramener à CHF 331'050, charge ensuite au Conseil communal d'arbitrer et de répartir cette diminution.

M. Cédric Cuanillon (CC) informe que le Conseil communal a déjà diminué ce poste par rapport au budget 2017 (CHF 560'000) et qu'il n'est pas possible d'aller plus en avant selon lui. En lien avec la motion ou le postulat, le Conseil communal précise que le détail de ces dépenses figure en toute transparence dans les comptes remis aux membres du Conseil général. Chacun peut donc être juge de la pertinence des sommes indiquées par le Conseil communal.

Environ 50% de la somme au budget relève des eaux et représente le coût de l'ingénierie que la Commune a externalisé depuis plusieurs années. Cela n'est pas compressible. Des mandats sont également donnés pour la révision fiduciaire (obligatoire et soumise à des marchés publics).

L'aménagement du territoire utilise aussi quelques compétences, notamment des aménagistes externes, des géomètres ou d'autres métiers spécifiques par lesquels la Commune a l'obligation de transiter, par exemple pour des questions de validation de données par le Canton. Cela ne peut pas être fait autrement. À noter que certains frais sont refacturés pour les projets ne concernant pas directement la Commune.

Le domaine des coûts juridiques prend de l'ampleur. La discussion est toujours plus rare sans avoir un accompagnement juridique. Le Conseil communal confirme y avoir très peu recours, même si la somme est importante. Il l'utilise uniquement lorsque c'est une obligation, notamment pour se défendre.

M. Cédric Cuanillon signale encore qu'accepter l'amendement signifierait augmenter les emplois à l'interne. Si un aménagiste peut toujours être engagé, plutôt que de confier un mandat à l'externe, il sera certainement plus difficile de lui fournir le volume de travail adéquat. Accepter le postulat ne serait que du cosmétique, tous les détails étant dans les comptes et les budgets, rien n'étant caché.

Enfin, la nouvelle méthode de comptabilisation du mandat des eaux diminuera cette position de manière très importante. Une partie du montant qui concerne les eaux figurera dans une autre position comptable très bientôt.

M. Pascal Truong (PLR) demande une suspension de séance afin de pouvoir étudier l'amendement.

Le président accorde cinq minutes de suspension.

A la reprise des débats, **M. Pascal Truong (PLR)** annonce qu'une majorité du groupe PLR-PDC se montre très intéressée, sur le fonds, par l'amendement déposé. Néanmoins, il se pose de grandes questions quant à la somme d'économie proposée. Il refusera l'amendement mais soutiendra le postulat du groupe UDC qui va dans ce sens.

M. André Vallat (PS) informe que, pour son groupe, cet amendement va dans le même sens que la demande de réduire les salaires de tout le monde en leur demandant plus d'heures de travail. Il se demande si c'est vraiment faisable. Au courant de l'année dernière, les élus ont eu la preuve que la Commune avait besoin de ces conseillers externes. Sans eux, il aurait manqué quelques rapports nécessaires à la compréhension des sujets. À sa connaissance, avant de confier un mandat à l'externe, la possibilité de le réaliser à l'interne est étudiée, les choses



pesées. Il ne remettra pas en question ces honoraires et ces montants attribués à des conseillers externes et autres spécialistes.

M. Laurent Debrot (Les Verts) partage les propos émis par le Conseil communal. Se doter des compétences pour faire ces travaux très spéciaux au sein de son administration, signifie, pour la Commune, qu'il faut engager du monde. Le groupe UDC acceptera-t-il d'entrer en matière concernant de nouveaux postes ?

À nouveau, il s'étonne que de tels amendements puissent être présentés alors que la Commission de gestion et des finances s'est réunie à plusieurs reprises et qu'elle aurait pu en discuter de manière sereine. Il considère cela comme inacceptable.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) propose de « casser » ce principe que tout se passe en Commission, comme cela se fait au Grand Conseil. Il s'agit pour lui d'une mesure de la gauche qui aimerait que tout soit discuté en Commission pour qu'en plénum il n'y ait plus de discussions. Raison pour laquelle le groupe UDC continuera de s'exprimer en plénum, d'autant plus qu'il est en minorité au sein de la Commission de la gestion et des finances, diminuant considérablement les chances d'influer sur le résultat.

Il annonce que le groupe UDC retire son amendement mais qu'il maintient le postulat qui suivra.

L'amendement est retiré par le groupe UDC.

Chapitre 6 - Amendement du groupe PLR-PDC – 6220 - Trafic régional et d'agglomération, chiffre 36110 - Dédommagement aux cantons et concordat

« Réduction de CHF 400'000, le chiffre passant à CHF 1'600'000. »

M. Pascal Truong (PLR) informe qu'il a été dit, dans les interventions du débat général, que le canton impose de nombreuses charges aux Communes. Les transports publics sont typiquement une tâche supra-communale, donc cantonale. Le Conseil communal l'a dit dans son rapport concernant le plan financier et des tâches au point 6.2 : *« Ce domaine est de la compétence de l'État, une Commune ne devant en principe pas se substituer, hormis lors d'une phase de lancement d'une nouvelle ligne, voire de l'extension d'une prestation existante »*.

La ligne 421 est dans ce cas de figure. Elle n'en est plus à son lancement. Le Conseil général a certes accepté une motion demandant le subventionnement d'un renforcement de l'horaire, le groupe estime toutefois que le Législatif ne connaissait pas la situation financière actuelle de la Commune.

Le groupe PLR-PDC demande de soutenir cet amendement et de réduire ce chiffre de CHF 400'000.

Conscient du caractère politique de cet amendement, **M. Roby Tschopp (CC)** rappelle néanmoins que les commandes de transports publics de la part des Communes se font en septembre et que l'horaire 2018 est déjà entré en vigueur. Pour l'année 2018, l'amendement ne pourra pas être suivi à la lettre ou au franc par le Conseil communal, puisque la Commune est d'ores et déjà engagée. Elle s'est engagée par ailleurs sur la base du postulat accepté il y a une année par le Conseil général.



Il relève quelques éléments de ce postulat qui donnait pour mission à l'Exécutif, pour l'année 2018, de revenir au volume de prestations de l'année précédente.

- L'Exécutif a renoncé à l'engagement d'un tiers du montant demandé par le Conseil général, en essayant de cibler au mieux les extensions des prestations existantes (conscient, cet été déjà, de l'état des finances communales).
- Cette extension de prestations concerne non seulement la ligne 421 mais aussi la ligne 423. S'il faut deux à trois ans pour que des prestations de lancement trouvent leur public, il a constaté que la ligne 421 avait déjà trouvé le sien en 2016, avec une augmentation de 40%. Toutefois, en enlevant des prestations en 2017 (les chiffres ne sont pas encore disponibles), il craint que cela ne décourage les utilisateurs potentiels plus que ne renforce leurs habitudes. Dès lors, comment dire au Canton que la ligne fonctionne si la Commune elle-même joue au « yo-yo » avec la prestation ?
- À plusieurs reprises, tant la population que le Conseil général ont déposé des interventions pour demander plus de transports publics. Bien que les transports publics soient une compétence cantonale, cela ne concerne que la liaison entre le centre et les localités. Maintenant que Val-de-Ruz est une commune fusionnée, il y a une masse critique pour discuter avec l'État mais les transports pour lier la Côtière à la couronne nord deviennent des transports internes à la Commune et c'est sur ce point que le Canton joue avec Val-de-Ruz, en disant que son intérêt est de relier Val-de-Ruz à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds mais pas de relier l'intérieur de Val-de-Ruz.

M. Roby Tschopp ajoute que certaines prestations complémentaires vont peut-être pouvoir convaincre le canton. À titre d'exemple, bien qu'anecdotique, il cite la prolongation de la ligne 421 (qui s'arrêtait à Fenin et était essentiellement destinée à ramener les enfants de la Fontenelle jusqu'au Trois Chênes). Sa fréquentation fait qu'elle n'a pas été imputée à la Commune.

Réduire le budget de CHF 400'000 signifie enlever l'entier de la part versée volontairement par la Commune (le reste allant au pot commun). Cela voudrait dire que Val-de-Ruz a une attitude passive. Elle pourra se plaindre auprès du Canton mais elle ne sera pas en mesure de montrer que des besoins existent là où elle le pense et pas là où le Canton le pense.

Une fois la décision prise par le Conseil général, l'Exécutif s'y tiendra, étant donné qu'il n'a pas le choix. Mais cette décision a une importance sur la dynamique à futur de la Commune.

M. Romain Douard (Les Verts) énumère quelques rappels avant de se prononcer sur cet amendement.

Le 1^{er} concerne la fusion en soi. Il y a cinq ans, la population de Val-de-Ruz s'est prononcée à une forte majorité pour un projet de fusion. Dans le rapport de fusion figure en bonne position un chapitre « transports » qui dit « *L'offre en transports publics dans le Val-de-Ruz est un sujet de préoccupation pour une grande partie de ses habitants. En attendant le TransRun, il faut repenser l'offre en transports publics en maintenant la priorité vers les villes et en renforçant les prestations pour les Communes mal ou encore pas desservies.* », le terme « villages » ayant depuis remplacé « communes ».

Le 2^{ème} rappel renvoie au 15 décembre 2014, date à laquelle le groupe PLR-PDC avait déposé un postulat débutant par : « *Le groupe PLR invite le Conseil communal à mettre tout en œuvre pour garantir à notre population une amélioration souhaitée par tous des transports publics de notre Commune* ».



Le 3^{ème} rappel a trait à la pétition signée, il y a une année et en quelques jours, par plus de 400 personnes venant du nord et du sud de Val-de-Ruz. Adressée à la Commune et au Canton, elle demandait que la qualité de la ligne 421 et donc l'accès à la gare de Neuchâtel soit garantis. Quelques semaines plus tard, une autre pétition a été déposée pour demander une amélioration de la qualité de la desserte de la ligne 424 (Montmollin).

Le 4^{ème} rappel se rapporte aux principales lignes de bus qui desservent le Val-de-Ruz, qui sont parmi les mieux fréquentées du canton. La fréquence d'utilisation des transports publics en Suisse est en hausse depuis de nombreuses années. Le Conseil communal vient de le dire également, 40% de plus pour 2016 sur la ligne 421 ce n'est pas rien.

« L'argent investi dans les transports publics répond à une demande de la population. Notre Conseil a, jusqu'ici, répondu à cette demande et la population utilise ce service. Il convient aussi de mentionner que si la Commune fait de gros efforts, c'est aujourd'hui le Canton qui décide en grande partie de l'offre. Malheureusement le service cantonal des transports n'est pas toujours à la hauteur, ni à l'écoute. L'horaire est décidé de manière unilatérale par ce dernier pour les prestations prises en charge par le pot commun. Alors que l'avis des usagers et celui des Communes est très marginalement pris en compte.

Toujours en matière d'horaire, le Canton fait fi des procédures de consultation prévues par le droit fédéral. Il en découle une certaine difficulté pour les communes de compléter les lacunes. Je dis « les communes » car Val-de-Ruz n'est pas la seule concernée, Neuchâtel a aussi des problèmes dans ce sens. Dans certains cas, des situations aberrantes au niveau des horaires se produisent.

Enfin, il faut noter que le revenu de la billetterie encaissé pour les prestations payées entièrement par la Commune, n'est pas reversé à cette dernière mais au pot commun. Cherchez l'erreur. Alors mettons aujourd'hui notre énergie à améliorer la situation. Ne l'utilisons pas pour tailler dans le budget, ce serait un très mauvais signal pour la population. Comment pourrions-nous défendre une hausse de coefficient fiscal en diminuant une prestation de base, vitale par exemple pour ceux qui n'ont pas d'autres moyens pour se rendre au travail. Ce serait aussi un très mauvais signal vis-à-vis des Autorités cantonales qui pourraient considérer que la Commune ne souhaite pas soutenir ce service. Enfin, n'oublions pas que certains usagers n'ont pas d'autre choix que les transports publics pour se déplacer. Et parmi ceux qui choisissent ce mode de déplacement, n'oublions pas qu'il y a aussi de très bons contribuables. Accepter cet amendement reviendrait à remettre en question une des principales raisons qui ont conduit les citoyens de 15 communes à accepter un projet de fusion. Ne revenons pas en arrière mais poursuivons nos efforts. »

M. Pierre Studer (PS) informe que le sujet des transports est un sujet essentiel de la Commune. Il y a de grandes attentes au niveau de la population. Cette dernière évalue le travail des Autorités au moyen de leur action sur la desserte des villages de Val-de-Ruz. Il y a encore espoir que l'initiative prise en 2016 au niveau communal soit intégrée dans le plan des transports cantonaux. Mais pour cela la Commune doit poursuivre son effort, sachant que s'il y a une ligne qui connaît une grande fréquentation, c'est bien la ligne 421. Si la Commune voulait optimiser les transports à travers le Val-de-Ruz, il serait peu judicieux qu'elle commence par cette ligne.

Il lui apparaît important de rester cohérents avec les décisions prises et de continuer de soutenir cette démarche. Comme cela a été dit, la Commission de gestion et des finances a fait son travail, le Conseil communal a fait un excellent travail également. Tout le monde ayant préparé ce budget au mieux, il faut essayer de le respecter tel qu'il a été présenté.



M. Laurent Debrot (Les Verts) demande au président si l'amendement est recevable étant donné que la somme a déjà été dépensée ou promise.

Le président suspend la séance et demande au bureau du Conseil général de le rejoindre afin de pouvoir répondre à la question.

A la reprise des débats, **le président** informe que le bureau du Conseil général a l'avis suivant : cet amendement touche des dépenses déjà engagées à une grande majorité, mais il s'agit néanmoins d'un amendement à caractère politique, comme l'a relevé le Conseil communal. Si le Législatif s'interdisait tout amendement sur des dépenses partiellement ou complètement engagées, l'exercice budgétaire deviendrait vain. Pour ne pas créer de précédents, à l'unanimité, le bureau estime que cet amendement est acceptable sur sa forme.

Pour rester dans une logique politique, **M. Alain Lugon (Les Verts)** invite les membres du Législatif à faire preuve de cohérence et de responsabilité au moment de voter cet amendement.

Il rappelle que le PLR avait initié toutes ces réflexions par rapport au soutien des transports publics et qu'il ne peut pas, d'un revers de main, mettre cela de côté malgré les difficultés financières. Il y a une certaine cohérence à maintenir avec ce qui avait été initié en 2014. Il est aussi responsable de la situation actuelle et des investissements consentis par la Commune.

Vis-à-vis du Canton, si aujourd'hui la Commune décidait de retrancher ces CHF 400'000 pour la ligne 421 ou une autre ligne, ce serait un très mauvais signal. Sachant que les discussions sont déjà relativement difficiles, comment le Conseil communal pourrait-il aller discuter avec le Canton et défendre le fait que cela n'est pas une priorité ?

Il rappelle également au groupe UDC que ce dernier avait soutenu à l'unanimité l'année passée le postulat des Verts pour le soutien des lignes des transports publics, sujet qu'il avait jugé prioritaire. Il est donc d'avis que, pour une question de cohérence, la ligne doit être maintenue.

Pour terminer, le groupe des Verts et la population de Val-de-Ruz espèrent pouvoir compter sur la cohérence et la responsabilité des décisions du Législatif.

M. Pascal Truong (PLR) affirme que le groupe PLR n'est pas incohérent. Si les lignes 421 et 423 fonctionnent et sont utilisées, alors qu'elles soient financées par le pot commun et la billetterie et non pas par une subvention communale ajoutée au montant que la Commune verse déjà (CHF 1'600'000).

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) estime que, puisqu'il faut être cohérent dans ce budget, le Conseil général doit chercher des petits sous partout. Il imagine mal comment la Commune peut mettre CHF 400'000 « là-dedans » sans justificatifs. Selon le Conseil communal, la ligne 421 est bien fréquentée ; ce à quoi il répond que, selon lui, il n'y a que trois personnes en moyenne. TransN se vante de savoir exactement qui monte dans le bus, quand et où. Il demande donc que le Conseil communal justifie cet investissement et aimerait recevoir par écrit de ce dernier les lignes et les horaires qui sont subventionnés par ces CHF 400'000 ainsi que le taux de fréquentation.

M. Roby Tschopp (CC) informe qu'il n'est pas prêt pour répondre à ce niveau de détail en séance, bien qu'il dispose des chiffres de fréquentation pour 2016.



Il est en mesure de donner les lignes supplémentaires ou les extensions de courses prises en charge par la Commune. Cependant, il est plus problématique de fournir techniquement le détail par course. Ces chiffres sont en rapport avec le pot commun. Même si la Commune étend la commande du Canton, d'un point de vue structurel le commanditaire de TransN reste le Canton et c'est à lui que TransN doit fournir les données. Le Canton les fournit à la Commune s'il le veut bien. C'est la réalité de tous les jours. Il ne désespère pas de les obtenir, mais cela ne dépend pas que de lui. Dans les chiffres consolidés en sa possession, il sait quelles courses la Commune paie. Il les fournira volontiers plus tard.

Pour **M. Pierre Studer (PS)**, la dernière intervention PLR correspond exactement au genre de débat que le Conseil général doit mener en amont d'une prise de décision. Il est important d'avoir des données à disposition, d'avoir une évaluation globale de ces transports afin de pouvoir prendre, en fonction de tous ces arguments, une décision cohérente avec les engagements de la Commune.

M. Francis Krähenbühl (PLR) revient sur l'incohérence reprochée au groupe PLR. Il rappelle qu'en 2014 la Commune sortait d'un exercice avec un bénéfice de CHF 1.5 million. Les décisions sont prises dans ces circonstances ne sont pas les mêmes que celles prises quand les chiffres sont dans le rouge. En termes d'incohérence, il se demande « *où elle se trouve, lorsqu'on cherche à distribuer de l'argent que l'on pas* ».

M. Laurent Debrot (Les Verts) se dit surpris de la décision du bureau d'autoriser cet amendement. Si toutefois le Conseil général voulait faire un acte politique, il faudrait déposer une motion et lancer la réflexion, pour impacter le budget 2019.

À ses yeux, le Conseil général se ridiculise en proposant d'améliorer le budget de CHF 400'000 alors qu'il sait pertinemment que c'est faux, que ces CHF 400'000 sont déjà dépensés. Il invite le groupe PLR-PDC à déposer un postulat allant dans ce sens pour être plus sérieux.

Décision : l'amendement du groupe PLR-PDC est refusé par 24 voix contre 13 voix et une abstention.

M. Laurent Debrot (Les Verts) a une question sur le chapitre des transports : le Conseil communal est-il d'accord d'écrire une lettre à TransN en lui demandant de coordonner sa communication avec celle de Car postal pour relayer le plus fidèlement possible les horaires auprès de la population ?

Plusieurs personnes ont été choquées par le tout-ménage reçu dernièrement avec les horaires des transports publics dans la Commune. Il y est mentionné « Transports publics au Val-de-Ruz » et finalement n'y sont citées que les trois lignes 421, 422 et 423, en ignorant la ligne 424 (qui fait toute la traversée du Val-de-Ruz de Cernier à Montmollin). Cette dernière est financée par Car Postal. Il apparaît clairement que TransN et Car postal ne collaborent pas. Ce sont en finalité les usagers qui sont victimes de ce manque de communication entre les deux compagnies.

M. Roby Tschopp (CC) confirme que la situation décrite par M. Laurent Debrot est juste. Il ajoute que dans le livret des horaires cantonaux toutes les lignes Car Postal sont munies d'un astérisque qui renvoie à leur site internet. Du moment que le Canton commande des courses aux uns et aux autres, c'est volontiers que le Conseil communal écrira une lettre au service des



transports en le rendant attentif à la situation et en lui indiquant que cela est peu satisfaisant pour la population de Val-de-Ruz.

Au budget des investissements, il n'y a pas de questions.

Décisions : L'arrêté relatif au budget 2018 est accepté par 32 voix contre 5 et 1 abstention.

L'arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal pour 2018 est accepté par 31 voix contre 5 et 2 abstentions.

Le président informe que deux postulats ainsi que deux motions avec même teneur ont été déposés par le groupe UDC. L'idée du groupe UDC est que le Conseil général traite les deux textes dans le chapitre motions. Pour que cela soit fait ce soir, il demande que le cas d'urgence soit accepté par le Conseil général à la majorité des deux tiers. Si le cas d'urgence est accepté, ces motions pourront être abordées aujourd'hui, si ce n'est pas le cas, ce sera fait lors de la prochaine séance. Quel que soit le sort réservé au cas d'urgence pour les motions, les deux postulats seront abordés aujourd'hui.

C'est pourquoi il souhaite voter l'urgence maintenant. Si l'urgence était acceptée, les postulats n'auraient plus lieu d'être et si l'urgence devait être refusée, le groupe UDC devrait alors se positionner quant au fait de garder la version motion ou la version postulat. Dans le règlement communal, la portée des motions et des postulats est extrêmement proche. Il n'a pas senti une grande différence entre les deux. Il laisse le groupe UDC seul juge en la matière.

Motion M17.002 – Groupe UDC – Maîtrise des mandats d'études externes au sens de la position comptable 3120

« Preamble

Sur la base de l'amendement déposé à l'occasion du budget 2018, une démarche de rééquilibrage budgétaire à moyen terme oblige le Législatif à prendre des mesures concrètes afin d'éviter toutes hausses d'impôts des personnes physiques.

Base

Les mandats externes liés aux études ou accompagnements administratifs, techniques ou judiciaires doivent être maîtrisés, les montants attribués doivent faire l'objet d'analyses et de transparence. Ces travaux doivent être englobés, en priorité, dans le cadre de l'activité du personnel interne.

Mesures

En fonction de ce qui précède, le Conseil général demande au Conseil communal, dans le cadre du règlement général de la Commune, de lui adresser un rapport traitant de l'adaptation des mandats d'études externes, en relation avec la position comptable susmentionnée. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) confirme qu'il faut voter l'urgence. Si cette dernière était acceptée, le débat aura lieu ce soir sinon elle sera reportée à la prochaine séance.

Vote : L'urgence est refusée par 33 voix contre 5.



Motion M17.003 – Groupe UDC – Adaptation raisonnable des salaires de la fonction publique communale

« Preamble »

Sur la base de l'amendement déposé à l'occasion du budget 2018, une démarche de rééquilibrage budgétaire à moyen terme oblige le Législatif à prendre des mesures concrètes afin d'éviter toutes hausses d'impôts des personnes physiques.

Base

La rectification du salaire de l'Exécutif sert de référence à l'adaptation de l'ensemble des salaires communaux. Dès lors, le salaire de l'Exécutif représente le salaire maximum à octroyer. Le salaire des conseillers communaux est actuellement basé sur l'échelle des traitements de la fonction publique, selon le règlement en vigueur.

La classe la plus élevée a été retenue dès leur engagement en 2013, soit la classe 16 équivalent à une rémunération moyenne de CHF 193'250.20 / année x 5 conseillers. (Réf : position comptable 0120 Exécutif du budget 2018). Le montant réduit à une moyenne de CHF 113'250.20 x 5 par année fait dorénavant référence et par conséquent, représente une somme à ne pas dépasser.

Mesures

En fonction de ce qui précède, le Conseil général demande au Conseil communal, dans le cadre du règlement général de la Commune, de lui adresser un rapport accompagné d'un projet d'arrêté traitant de l'adaptation des salaires communaux. »

Vote : L'urgence est refusée par 33 voix contre 5.

Le président invite le groupe UDC à se prononcer quant aux textes qu'il souhaite maintenir.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) demande une suspension de séance, accordée par le **président**.

A la reprise des débats, **le président** informe que le groupe UDC retire les deux postulats au profit des deux motions, qui seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

En cours de séance, le groupe PLR a déposé un postulat PO17.008.

Postulat PO17.008 – Groupe PLR-PDC – Réévaluation de la politique communale de subventionnement des transports publics

« Nous demandons au Conseil communal de réévaluer la politique communale de subventionnement des transports publics ».

M. Pascal Truong (PLR) indique que le groupe PLR, fort des discussions qui ont eu lieu ce soir autour du budget, a choisi de déposer ce postulat – ayant également bien entendu ce que les autres groupes politiques lui enjoignaient de faire. La situation financière étant différente de celle de 2014 ou 2015 (quand il espérait créer un réseau de transports publics des plus performants), il s'agit peut-être aujourd'hui le redimensionner ou du moins réfléchir aux moyens que la Commune veut mettre dans celui-ci.



M. Roby Tschopp (CC) répond que, sous réserve de bien comprendre ce qui est écrit, il n'a aucun problème à accepter, au nom du Conseil communal, ce postulat, puisqu'il rentre dans ce que la Commune fait déjà au niveau du travail de planification.

Sa réserve porte sur le fait que la commande de courses par la Commune n'est pas un subventionnement des transports publics. Il imagine néanmoins que c'est bien de cet aspect que traite le postulat.

D'une année à l'autre, des démarches ont lieu pour rediscuter ou réévaluer l'offre communale des transports publics. Comme il s'agit d'un dialogue à deux partenaires, Val-de-Ruz va aussi discuter avec le Canton pour voir s'il peut adapter, modifier ou améliorer sa propre offre. La conférence régionale des transports de la région Val-de-Ruz est déjà invitée pour le mois janvier ; elle va se pencher sur ce type de questions pour 2019.

Vote : Le postulat est accepté par 35 voix contre 0 et 3 absents.

5. Plan financier et des tâches 2019-2023

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Le 27 novembre dernier, la Commission de gestion et des finances a pris connaissance avec une certaine inquiétude du PFT 2019-2023 présenté par le Conseil communal. En effet, en l'état actuel et malgré une hausse du coefficient fiscal, les résultats prévisionnels futurs se présentent sous la forme d'un déficit récurrent important.

Comme l'a mentionné le Conseil communal, ce plan financier et des tâches n'est aujourd'hui plus l'outil de planification tel que nous souhaiterions pouvoir l'utiliser, tant le fil rouge est difficile à déterminer. En effet, le contexte cantonal instable rend difficile la pose d'hypothèses qui concrétiseraient une vision pertinente de nos comptes communaux pour les années à venir. De son côté, la Commission de gestion et des finances reconnaît les difficultés pour établir à l'heure actuelle un tel document et salue le Conseil communal pour la rédaction de celui-ci.

La ligne prise par le Conseil communal, qui semble à l'heure actuelle la plus pertinente, est la suivante :

- prise en compte des paramètres connus aujourd'hui ;
- augmentation du coefficient fiscal qui éponge les augmentations de structure ;
- compensation du déficit futur par des changements au niveau cantonal.

Ainsi et malgré les importants déficits annoncés dans le rapport, l'espoir d'une amélioration future est concrète sur plusieurs aspects, notamment :

- amélioration générale de la conjoncture ;
- prise en compte des réformes de l'école dans le système de péréquation ;
- réforme de la péréquation des charges, notamment avec l'abandon du coefficient de surcharge structurelle dans le calcul de celle-ci ;
- abandon par l'État des divers reports financiers.



Au niveau du personnel communal, les bases légales actuelles laissent apparaître un besoin stable en EPT pour les années à venir, à l'exception du parascolaire où un besoin important est annoncé. Concernant la masse salariale globale, celle-ci devrait être stable, voire moindre dans les années à venir en raison d'une diminution potentielle du nombre d'enseignants nécessaires.

Concernant les charges d'aide sociale, les prévisions sont peu réjouissantes et force est de constater que notre Commune n'a que peu ou pas d'emprise sur ce point. De nombreux aspects ne permettent aujourd'hui pas une vision future optimiste. Par exemple, l'aide aux assurances maladies influence fortement les dépenses de l'aide sociale et les hausses futures prévues des primes maladies devraient influencer encore plus négativement nos dépenses dans ce domaine.

Concernant les investissements, il convient de dire que certains d'entre eux peuvent aujourd'hui paraître superflus. Pour le Conseil communal, l'objectif est de dépeindre une vision complète des besoins de la Commune, sous la forme d'un « catalogue » des investissements qu'il conviendra de considérer un à un le moment venu. Il va de soi que l'état futur des finances communales et, en particulier, le respect du frein à l'endettement, dictera en temps voulu les investissements prioritaires pour notre Commune.

Si la CGF a aujourd'hui pris connaissance de ce PFT avec un espoir d'amélioration des finances communales, il convient de dire que des mesures conséquentes d'économie devraient être reconsidérées si, au niveau cantonal, rien n'est fait pour alléger les charges des communes ou si, d'aventure, un référendum contre l'augmentation du coefficient fiscal devait être accepté par la population. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance et examiné attentivement le présent rapport. Compte tenu de l'heure avancée, les remarques se limiteront à l'essentiel :

- le contexte plus qu'incertain dans lequel ce PFT a été établi rend l'exercice extrêmement périlleux et aléatoire ;*
- le Conseil communal a travaillé sur la base des éléments connus et retenu les perspectives d'évolution les plus vraisemblables ;*
- l'espoir d'embellie en matière de conjoncture et de système péréquatif permet cependant de conserver un certain optimisme, si ce n'est un optimisme certain ;*
- l'un des éléments contribuant à l'amélioration de la situation est l'acceptation de la hausse fiscale. À ce propos, nous osons espérer que la population saura, cas échéant, faire la part des choses et ne pas céder au chant des sirènes populistes. Notre sort est en partie entre nos mains.*

Le groupe socialiste soutient ce rapport et remercie le Conseil communal, ainsi que les collaborateurs du service financier pour cet exercice « boule de cristal » difficile. »

M. Marcel Carrard (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du plan financier et des tâches 2019-2023 et remercie le Conseil communal pour sa tentative de nous donner une vision plus réaliste sur cinq ans au niveau financier.

En effet, il est difficile de donner des chiffres vraisemblables en fonction des incertitudes liées à la conjoncture et aux divers reports de charges de l'État.



Depuis des années, notre Commune tente de maintenir un équilibre financier très périlleux mais, avec le travail de sape du Canton, nous sommes plus près de la vision divinatoire de Madame Soleil que de la projection factuelle et réaliste d'un plan financier sur cinq ans.

Au fil des budgets et des années, c'est toujours le même refrain : report de charges, conjoncture défavorable, péréquation intercommunale inadaptée.

Il serait temps que les Autorités cantonales prennent leurs responsabilités et s'attellent enfin à prendre des mesures pour réduire la charge structurelle de ce Canton.

Quand est-ce que l'indice de charge fiscal, pris en compte dans la péréquation intercommunale et critiqué de toute part, sera supprimé et corrigera les disparités entre communes ?

Quand est-ce que les grandes communes de ce canton comprendront le terme solidarité ? Solidarité dans le partage des dépenses mais également solidarité dans le partage des ressources.

Quand est-ce que la solidarité sur le partage de la facture sociale sera compensée par la solidarité du partage des coûts scolaires ? Coûts évidemment élevés pour notre Commune dont l'évolution démographique est importante, attirant de nombreuses familles et dont la moyenne d'âge est la plus basse du canton.

Vu l'état catastrophique de nos finances, le groupe PLR-PDC se demande jusqu'à quand nous allons prendre à notre charge des frais opérationnels de prestations qui devraient être pris en compte par l'État – comme la ligne de bus 421.

Quand allons-nous cesser d'être la Commune modèle qui projette d'atteindre à tout prix l'objectif de 20% de couverture parascolaire pour 2020 (avec, à horizon de 2023, un personnel parascolaire en augmentation avec 5 EPT et une facture de près de CHF 1.5 millions pour cette prestation) ? De plus, ceci est appuyé par une initiative communale qui en demande encore plus.

Nous espérons que les perspectives favorables de la conjoncture prises en compte par le Conseil communal se vérifient, que le Canton assume enfin ses responsabilités et cesse de passer la patate chaude à l'étage inférieur, que les grandes communes comprennent enfin qu'un ascenseur cela fonctionne dans les deux sens et que notre Autorité s'interroge sur certaines dépenses et investissements en cours ou budgétés.

Le groupe PLR-PDC prend acte de ce rapport dans sa grande majorité. »

M. Alain Lugon (Les Verts) demande à quoi correspondent les montants relatifs au centre scolaire des Geneveys-sur-Coffrane qui figurent en page 11 du rapport. Il est fait mention pour 2020 et 2021 de deux montants de CHF 3 millions alors qu'un investissement de CHF 2.1 millions avait été voté pour la construction de quatre nouvelles salles de classe en 2016.

Les groupes ayant clairement identifié les choses, **M. Cédric Cuanillon (CC)** répond directement à la question du groupe des Verts. En 2016, une extension du collège des Geneveys-sur-Coffrane a été réalisé avec un crédit de CHF 2.1 millions. Les montants prévus concernent désormais son entretien (toiture, isolation périphérique et éventuellement intérieurs), du fait de son âge avancé.

Le rapport est pris en considération par 37 voix contre 1.



6. Initiative communale : suppression de l'indice fiscal du volet « charges » de la péréquation financière intercommunale

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Commission de gestion et des finances a examiné ce rapport.

Pour rappel, la péréquation financière entre les communes vise à :

- *renforcer la solidarité entre les communes ;*
- *redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre elles ;*
- *donner à chaque commune les moyens d'assumer ses tâches de manière autonome.*

Elle est divisée en deux volets :

- *la péréquation des ressources ;*
- *la compensation de la surcharge structurelle qui prend en compte le coefficient d'accessibilité et de centre, l'altitude, la population et l'indice de charge fiscale.*

Ce dernier critère, notoirement reconnu erroné dans la loi actuelle, doit être supprimé et compensé par un pourcentage plus élevé pour la prise en compte de la population et de l'altitude.

De facto, il est temps de modifier la loi régissant le fonctionnement de la péréquation financière intercommunale, cette dernière datant de l'an 2000. Cependant, en février 2017, la révision de la loi n'a pas été acceptée par le Grand Conseil.

Afin qu'une modification des composants de la péréquation ait lieu dans les prochains mois, à l'unanimité, la Commission est favorable au dépôt de ce projet de loi et nous vous proposons de l'accepter. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du présent rapport qui suscite les remarques et commentaires suivants :

- *inutile de revenir sur les causes justifiant cette initiative. La péréquation financière intercommunale est injuste et préterite notre Commune ;*
- *la prise en compte de l'indice de charge fiscale s'avère particulièrement pénalisant pour Val-de-Ruz, par ailleurs encore une bonne raison d'augmenter notre taux d'imposition. Ce mode de calcul inadéquat nous coûte plus de CHF 3 millions par an ;*
- *ce printemps, le Grand Conseil a encore retardé la révision de la péréquation pour de sombres raisons politiques. Le fait est que la problématique de l'harmonisation de l'impôt sur les frontaliers n'a pas joué en notre faveur non plus ;*
- *cette initiative communale poursuit l'objectif de remettre l'ouvrage sur le métier en mettant la pression sur le Grand Conseil dans la perspective d'un traitement rapide de ce dossier.*

Le groupe socialiste soutient unanimement cette démarche et remercie le Conseil communal pour son attitude résolue et proactive. »



M. Pierre-Alain Bueche (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Dans son assemblée du 11 décembre dernier, le groupe PLR-PDC a mis en discussion cette initiative communale. Les débats ne furent pas très longs et une très large majorité s'est prononcée rapidement pour cette proposition. »

En effet, notre Grand Conseil a très certainement besoin d'un coup de pouce supplémentaire pour reprendre ce sujet de l'indice de charge fiscale qui devrait trouver « assez rapidement » une majorité favorable.

Cela fait maintenant environ sept ans que le thème est sur les pupitres du Château et nous sommes en droit de penser que la gestation arrive à son terme. Si notre Autorité arrive à dégager une forte majorité ce soir et que nos députés font front commun, nous pouvons espérer une correction de cet élément de loi erroné.

Il est difficilement acceptable de tolérer que notre faible taux d'administration en comparaison cantonale soit puni par un versement de CHF 3 millions au pot de la péréquation des charges.

Il est temps de nous manifester et de donner un avis direct aux autorités cantonales. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) déclare que la péréquation est quelque chose d'extrêmement subtil. Un indice ne peut pas être supprimé sans conséquences. Il y a de toute façon des gagnants et des perdants. S'il est décidé de supprimer cet indice fiscal, la moitié des communes du canton qui sera fâchée. Cependant, comme il y a une volonté de supprimer cet indice fiscal – qui a et qui a eu tout son sens – le groupe des Verts acceptera « *du bout des lèvres* » cette initiative communale.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) partage les propos de M. Laurent Debrot. Bien que la question soit compliquée, le groupe UDC acceptera cette initiative.

M. Cédric Cuanillon (CC) confirme que le sujet s'annonce complexe et difficile à mettre en place pour les députés, d'autant plus que, malheureusement, Val-de-Ruz et une autre commune sont les seules à être fortement touchées par cet élément. En attendant, ce sont toujours CHF 3 millions qui sont versés « *pour rien, sans justificatifs* ».

Le Conseil communal remercie les groupes par avance du poids et de l'appui qui lui sera apporté par la décision positive qui se profile.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Décision : l'arrêté relatif au dépôt d'un projet de loi modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 2 février 2000, par l'entremise d'une initiative communale est accepté à l'unanimité.

7. Augmentation de la dotation en personnel du GSR-VdR de 0.4 EPT

M. Thierry Beausire (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de la séance de la CGF du 20 novembre 2017, le Conseil communal nous a fait part du constat suivant : l'introduction des mesures d'intégration professionnelle (MIP) est un échec. En effet, le GSR Val-de-Ruz doit faire face à la plus grande augmentation des dossiers sociaux en comparaison cantonale. »



Ainsi, une nouvelle réflexion a été menée entre les communes et les offices régionaux de placement (ORP) et a débouché sur une nouvelle vision de l'insertion professionnelle. Les services sociaux devront assumer une partie de la tâche liée à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires. Même si cette nouvelle attribution pourrait être interprétée comme un nouveau report des tâches du Canton aux communes, le Conseil communal a précisé que le but était de faire baisser le nombre de bénéficiaires du service social.

Le Conseil communal est conscient de la situation financière très difficile de la Commune, mais il a confirmé à la CGF que l'impact financier de ce nouvel engagement serait relativement neutre du point de vue du financement car financé via le « pot commun ».

Les Communes de Neuchâtel et du Val-de-Travers ont été les communes pilotes pour cette nouvelle vision liée à la préparation des bénéficiaires à l'employabilité. Après la première année, le Conseil communal a indiqué que les résultats obtenus ont été intéressants. La mise en place de ce système permettra à terme une amélioration de l'efficacité avec, comme objectif défini, la diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale au Val-de-Ruz.

Au vu de ces motifs, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à la majorité des membres présents. »

Mme Claudine Geiser (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Ce n'est pas avec un grand enthousiasme que notre groupe a étudié ce point de l'ordre du jour, certains le jugeant bien malvenu au vu des sujets précédents. Au-delà de cette nouvelle demande de dotation en personnel, c'est bien la hausse constante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à Val-de-Ruz qui alarme notre groupe.

L'augmentation importante de dossiers de plus en plus complexes ainsi que de nouvelles directives cantonales, alourdissent la charge de travail de ce service qui peine à accomplir les tâches courantes demandées. Si on s'en réfère aux normes cantonales, ce guichet est en sous-effectif.

Afin de remédier à cette situation difficile, le Conseil communal propose une augmentation de la dotation du GSR-VdR de 0.4 EPT, en fonction de la dotation reconnue des guichets sociaux par l'État. Le financement de cet apport sera assuré via le pot commun.

La réorganisation du service de l'emploi exige que les guichets sociaux régionaux remplissent des tâches de réinsertion professionnelle et que ces derniers soient dotés de compétences en la matière, ce qui n'est pas encore le cas dans l'unité de Val-de-Ruz. La personne engagée aura donc une fonction spécifique et travaillera dans plusieurs communes.

Les arguments « du pot commun » au point 6 - Conséquences financières, n'ont pas convaincu certains membres de notre groupe et ont suscité une vive réaction d'agacement. En définitive, cette opération s'avérera bénéfique et justifiée si elle permet le réengagement dans le monde du travail de personnes au bénéfice de l'aide sociale.

Notre groupe est conscient du peu de marge de manœuvre possible de la part de la Commune. Néanmoins, nous attendons que cette nouvelle exigence cantonale porte ses fruits et apporte des résultats concrets. Afin de juger de la pertinence de ce poste nouvellement créé, nous demandons qu'un rapport nous soit soumis après une année de mise en œuvre.

Bien que le groupe PLR-PDC ne soit pas satisfait de cette nouvelle demande d'EPT, il acceptera cet arrêté. »



M. David Moratel (PS) informe que le groupe PS a pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal pour sa clarté.

« Le Val-de-Ruz fait face à une augmentation considérable de dossiers sociaux depuis de nombreuses années. De plus, une nouvelle tâche demandée par le Canton doit être assurée au sein du GSR-VdR. En effet, les services sociaux devront assumer en partie la tâche liée à la réinsertion socio-professionnelle des bénéficiaires.

Si nous voulons baisser le nombre de prestataires, assurer un meilleur suivi et diminuer le retard dans les dossiers, nous ne pouvons qu'aller dans le sens du rapport du Conseil communal. La dépense financière de CHF 45'000 sera pratiquement compensée par la baisse de notre contribution au pot commun.

Pour ces raisons, le parti socialiste acceptera à l'unanimité le présent rapport. »

M. Romain Douard (Les Verts) informe que le rapport présenté met en perspective une augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale et une volonté de contenir cette augmentation de la part de tous les acteurs concernés.

Le groupe salue l'engagement du Conseil communal pour la réinsertion dans le monde du travail des personnes à l'aide sociale. Il est particulièrement sensible au fait que le projet présenté est le fruit d'une concertation entre de nombreux acteurs institutionnels, cantonaux et communaux.

Il ne revient pas sur les aspects financiers qui ont déjà été évoqués. Le groupe estime que cette solution est optimale dans le contexte actuel et il soutiendra ce projet.

M. François Cuche (CC) est conscient de la problématique : le Conseil communal revient à nouveau devant le Conseil général avec un morceau d'EPT pour une tâche qui est confiée à la Commune. Mais cette fois-ci elle l'est en concertation avec le service de l'emploi et tout le patronage du service de l'action sociale.

La stratégie IP (insertion professionnelle), proposée au Grand Conseil et votée à l'unanimité par ce dernier, vise à redonner un coup de fouet à l'engagement de personnes qui sont à l'aide sociale. Cette stratégie est particulière, car s'il faut deux voire trois mois pour une désocialisation complète d'une personne sans emploi à l'aide sociale, en général il faut plus de temps et, surtout, quelques compétences pour que ces personnes en difficultés financières remettent le pied à l'étrier.

Les montants en jeu sont importants, par exemple, une famille à l'aide sociale avec deux enfants peut coûter jusqu'à CHF 55'000 voire CHF 60'000 par année à la société dans le cadre du pot commun d'aide sociale. Il faut des forces en amont afin de préparer ces personnes en réinsertion professionnelle. C'est déjà un excellent placement pour faire baisser le pot commun.

La conjoncture s'améliore. C'est donc l'occasion de pouvoir faire bénéficier les personnes à l'aide sociale (qui ont la volonté de vouloir se réintégrer) d'une passerelle pour reprendre le chemin du travail. Cela ne se fait pas tout seul. D'où la recherche d'une personne compétente qui va pouvoir accompagner ces bénéficiaires pour qu'ils puissent devenir « réinsérables » ou « plaçables » dans les termes du service de l'emploi.



C'est cette part du travail que la Commune va devoir accomplir, rendre à nouveau ces personnes employables dans le cadre d'un emploi qui ne soit pas un emploi d'une entreprise sociale mais véritablement un travail dans le cadre du marché de l'emploi.

Le Conseil communal va naturellement pouvoir donner des résultats relatifs à ce travail. Le Conseil général demande une année ; cela lui semble un peu court. Du côté du service de l'emploi, un monitoring sera réalisé permettant une analyse de situation régulière quant au nombre de personnes qui vont pouvoir être replacées grâce à ce dispositif. Les statistiques que l'État réalisera seront présentées au Législatif afin qu'il puisse suivre l'évolution de ce projet.

M. François Cuche remercie l'assemblée de son attention et de l'accueil réservé à ce rapport.

L'entrée en matière est tacitement acceptée.

Décision : l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel du GSR-VdR est accepté par 31 voix contre 6 et 1 abstention.

8. Mise en application de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité et création d'un fonds communal de l'énergie

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et de finances.

« Comme l'explique de manière exhaustive le rapport du Conseil communal, la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, nous oblige à adapter la redevance pour l'utilisation du domaine public qui devra être abaissée graduellement jusqu'en 2020. La CGF a pris acte de cette contrainte.

En parallèle, la CGF s'est montrée très satisfaite de la proposition du Conseil communal de créer un fonds communal de l'énergie qui sera alimenté par une autre redevance prélevée auprès des consommateurs d'électricité.

Ces deux redevances ne grèveront pas le budget des consommateurs. Car même cumulées, les sommes encaissées par la Commune seront inférieures aux montants actuels. Mais au vu des limites fixées par la loi, la CGF estime que la solution proposée par le Conseil communal est optimale et vous propose donc à l'unanimité d'accepter le règlement et l'arrêté qui vous sont soumis ce soir. »

M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) informe que le groupe PLR-PDC a étudié le rapport du Conseil communal. Sans vouloir revenir sur l'argumentaire de la CGF, le groupe PLR-PDC est d'avis qu'il y a urgence, dans le sens que si la Commune ne fait rien, elle perdra CHF 900'000 et le produit de la taxe partira directement à l'État.

Ce projet permet, dans les limites règlementaires cantonales, de conserver une certaine source de recettes à vocation énergétique. Le groupe PLR-PDC rend toutefois le Conseil communal attentif au fait de ne pas subventionner uniquement des projets purement communaux, notamment dans le cadre du chauffage à distance. Le groupe PLR-PDC soutiendra unanimement le règlement et l'arrêté.

M. Alain Collioud (Les Verts) annonce que le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal.



« Si ce rapport n'appelle pas de commentaires particuliers, nous avons été surpris quand à la restriction apportée aux bénéficiaires possibles du fonds communal de l'énergie. »

Dans la loi cantonale à laquelle nous faisons référence, il est noté à l'article 17, alinéa 4, point f « que la redevance à vocation énergétique contribue entre, d'autres points, à des subventions pour des mesures visant à une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotions des énergies renouvelables en faveur de privés, d'entreprises, d'associations et d'entités publiques. » Cet aspect de contribution à des projets de privés, d'entreprises ou d'associations nous paraît être un élément intéressant pour promouvoir auprès des habitants de la Commune une utilisation rationnelle de l'énergie et qui malheureusement disparaît dans notre loi communale, qui ne prévoit qu'un subventionnement de projets de la Commune. »

Le groupe des Verts proposera un amendement au règlement pour permettre d'allouer une partie du fonds à ce type de projet.

M. Jean-Philippe Junod (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration pour la mise à disposition du rapport sur la mise en application de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité et la création d'un fonds communal de l'énergie. »

Par le passé, ces redevances étaient noyées dans le prix du KWh facturé aux clients privés et aux entreprises Ce qui faisait qu'elles passaient inaperçues. La libéralisation du marché de l'électricité a amené des modifications comme le libellé des factures avec, clairement mentionnées, les différentes composantes du prix.

Le peuple suisse acceptait le 21 mai 2017 une révision totale de la loi sur l'énergie qui vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables.

La Commune a inscrit, dans son programme de législature, une volonté forte de se doter d'une politique énergétique et veut évidemment saisir la possibilité de créer un fonds communal de l'énergie. Celui-ci permettra de favoriser une politique énergétique la plus efficiente possible.

Dans ses réflexions, la Commune a fait le choix du prélèvement maximum et de ne pas exonérer les entreprises grosses consommatrices, tout comme les villes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Le Locle et d'autres communes également. Ce sont les projets communaux qui bénéficieront de cette redevance, les projets privés devront eux solliciter d'autres moyens de subventions.

Le projet Solution réalisé à Cernier avant la fusion avait montré que de subventionner le privé est complexe et pas forcément égalitaire. Il est également à noter que l'on va perdre environ la moitié de ce qu'on touchait auparavant. Le rapport montre en détail les évolutions de cette redevance depuis 2018 jusqu'en 2020.

Le groupe socialiste soutient ce rapport et accepte le règlement ainsi que l'arrêté. »

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport. La loi cantonale a changé et la Commune s'y adapte. La constitution de ce fonds est motivée par de nombreuses raisons. Les bâtiments du patrimoine administratif qui sont en mauvais état au niveau énergétique pourront en bénéficier, permettant la réalisation d'économies de chauffage.



Il aimerait répondre par l'affirmative à M. Alain Collioud. Toutefois le subventionnement de projets privés lui paraît difficile au vu de la situation financière. Les sommes ne sont pas considérables et, en regard du retard de la Commune en matière d'isolation de ses bâtiments, cet argent sera le bienvenu dans le cadre de ses propres investissements. Le Conseil communal combattra donc cet amendement.

M. Pascal Truong (PLR) demande une courte suspension de séance pour discuter de l'amendement.

Le président accorde une suspension de séance.

A la reprise des débats, **le président** informe que l'entrée en matière est tacitement acceptée.

Lecture du règlement communal, chapitre par chapitre.

Chapitre 2 - Amendement du groupe des Verts - Nouvel alinéa, article 2.2

« Article 2.2

1 (inchangé)

Le fonds communal de l'énergie (ci-après le fonds) est affecté aux prestations suivantes dans le cadre de projets communaux ou intercommunaux réalisés dans le canton :

- a) *aux assainissements énergétiques des bâtiments communaux du patrimoine administratif ;*
- b) *aux installations de production d'énergies renouvelables et participation aux sociétés d'exploitation ;*
- c) *à la construction et à l'extension de réseaux de chauffage à distance alimentés en majorité par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur ;*
- d) *à toute autre mesure de planification visant à économiser et valoriser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.*

2 (nouveau)

Au moins 10% du fonds est réservé à des subventions pour des mesures visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en faveur de privés, d'entreprises, d'associations et d'entités publiques.

3 (ancien 2)

La décision d'octroi et le montant de la subvention sont de la compétence du Conseil communal.

4 (ancien 3)

Le prélèvement au fonds peut se cumuler avec d'autres financements tiers. »

Le groupe des Verts aimerait ouvrir les portes à des projets originaux, innovants venant de la part de privés. Leur amendement reprend pratiquement un point de la loi cantonale qui n'a, malheureusement, pas été repris dans le règlement communal.

M. Alain Lugon (Les Verts) constate que la proposition faite suscite des doutes, raison pour laquelle le groupe des Verts propose de modifier l'amendement comme suit :

- enlever « au moins 10% du fonds » qui peut poser problème dans sa mise en application ;



- ajouter un point tel qu'il figure dans la loi cantonale « à des subventions pour des mesures visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en faveur de privés, d'entreprises, d'associations et d'entités publiques. » ;

Le groupe propose donc de rajouter, à l'article 2.2, alinéa 1, un nouveau point e) avec le texte ci-dessus.

« Article 2.2

Alinéa 1

Le fonds communal de l'énergie (ci-après le fonds) est affecté aux prestations suivantes dans le cadre de projets communaux ou intercommunaux réalisés dans le canton :

- a) aux assainissements énergétiques des bâtiments communaux du patrimoine administratif ;*
- b) aux installations de production d'énergies renouvelables et participation aux sociétés d'exploitation ;*
- c) à la construction et à l'extension de réseaux de chauffage à distance alimentés en majorité par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur ;*
- d) à toute autre mesure de planification visant à économiser et valoriser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables ;*
- e) à des subventions pour des mesures visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en faveur de privés, d'entreprises, d'associations et d'entités publiques. »*

M. Alain Collioud (Les Verts) agrmente la proposition par un exemple. Une association telle que le stand de tir ou le football club de Val-de-Ruz pourrait par ce biais recevoir une aide pour la pose de panneaux solaires thermiques pour chauffer les douches. Sans cela, la Commune n'aurait pas l'occasion de pouvoir subventionner des projets allant dans le sens d'une utilisation rationnelle de l'énergie.

M. François Cuche (CC) annonce que cet amendement « mange peu de foin ». Ce qui bloquait le Conseil communal était la limite de 10%. Cette proposition permettra des subventions partielles sur un certain nombre d'équipements, tout en sachant que la Commune utilisera prioritairement ce fonds pour l'entretien de son patrimoine.

Le président indique que l'amendement devient le nouveau point d), le point d) actuel devenant le point e), ceci pour des questions rédactionnelles.

M. Christian Blandenier (PLR) informe que cette proposition pose quelques problèmes. En premier lieu, le club de football qui souhaite mettre des panneaux solaires aura d'autres moyens pour obtenir une subvention. Ensuite, la Commune introduit ainsi la notion de subvention à des tiers, notamment des privés. Qui dit subvention dit demande, donc formulaire. Une personne va devoir étudier le formulaire, répondre aux questions. Derrière cet alinéa, il voit un fonctionnaire qui sommeille. Pour cette raison, il pense qu'il n'est pas très raisonnable, dans ce règlement qui a pour but de donner des moyens aux projets communaux, d'intégrer une notion de subventionnement aux privés. Pour sa part, il refusera cet amendement.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 21 voix contre 15 et 2 abstentions.



Décision : Le règlement communal relatif à l'approvisionnement en électricité est accepté par 37 voix et 1 abstention.

L'arrêté portant modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 26 septembre 2016 est accepté à l'unanimité.

9. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

10. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I17.007 – Romain Douard (Les Verts) - Consommation électrique de la Commune

« Selon les chiffres présentés au Conseil général lors de la sortie annuelle, la consommation électrique de Val-de-Ruz est passée de 68,9 mio de KW/h en 2011 à 80,29 de mio KW/h en 2016, soit une augmentation de 16%. Cette augmentation est bien supérieure à celle de la population (+8%), des bâtiments (+5%) ou des logements (+10%) sur la même période.

Le Conseil communal peut-il confirmer les chiffres livrés par le Groupe E SA ?

Et si oui, peut-on expliquer cette augmentation de la consommation électrique dans la commune, alors qu'au niveau Suisse, la tendance est stable ?

Est-ce que l'objectif d'autonomie énergétique du Val-de-Ruz reste un but si ces chiffres sont confirmés ?

Si oui, quelles mesures pourront être prises ? »

M. Romain Douard (Les Verts) informe que ce sont quelques chiffres présentés lors de la sortie du Conseil général qui l'a poussé à poser cette question.

M. François Cuche (CC) a dû aller rechercher la présentation diffusée lors de la sortie du Conseil général ensuite. Il s'est rendu auprès de Groupe E SA pour avoir un certain nombre de chiffres et constater qu'entre Groupe E SA et Greenwatt le courant passait d'une façon compliquée. Greenwatt a présenté des chiffres mélangés, avec notamment un chiffre comprenant toute la région Val-de-Ruz, région en termes électrique. Il ne sait par contre pas s'il s'agit de tout le district ou s'il y a d'autres éléments hors district qui sont rattachés à la région. Le chiffre articulé de 80.29 millions de KW/h était ce chiffre pour la région électrique de Val-de-Ruz.

En fait, la consommation de la Commune de Val-de-Ruz était de 72.138 mio de KW/h. Cette différence significative l'a interpellé. M. François Cuche s'est penché sur l'évolution de la consommation, car cela fait partie de l'interpellation. Finalement, depuis que la Commune est fusionnée, la redevance telle que perçue jusqu'à ce jour permet d'obtenir des chiffres précis.

En basse tension, en 2013 la consommation était de 46'426'720 KW/h. Il constate que la basse tension, c'est-à-dire la consommation de tout à chacun, reste stable malgré une augmentation



de population. En 2016, elle est de 46'999'000 KW/h. Les chiffres sont linéaires sur toutes ces années, avec une petite pointe en 2014 à 47'167'000 KW/h.

En ce qui concerne la moyenne tension, il y a une différence plus importante, car, si en 2013 la consommation était de 29'159'000 KW/h, en 2016 elle a diminué de 3'500'000 KW/h pour atteindre 25'845'000 KW/h. Cela est dû à la crise économique qui a touché également Val-de-Ruz, provoquant une baisse de consommation électrique pour la moyenne tension (ce sont les entreprises qui sont branchées en moyenne tension). D'autre part, les entreprises ont aussi été sollicitées, peut-être plus que les privés, pour réaliser des économies d'énergie. Il y a eu des programmes spécifiques, notamment en moyenne tension, pour qu'elles baissent leur consommation d'énergie et ainsi le prix de leur facture d'électricité.

Le total de toutes les consommations (72'844'000 KW/h) montre bien une baisse de consommation pour 2016, ce qui signifie une baisse de quelques 3'000'000 KW/h depuis 2013.

Les statistiques existantes sont à disposition du Conseil général sur demande.

M. Romain Douard (Les Verts) remercie le conseiller communal de ses explications et des recherches effectuées. Il est rassuré.

Question Q17.020 – Rémy Wenger (Les Verts) - Services de la gare des Geneveys-sur-Coffrane

« La gare des Geneveys-sur-Coffrane ne dispose d'aucun abri, ni salle d'attente. Par ailleurs, les possibilités de parking sont très limitées et, en l'état, le parking se pratique sur un terrain qui n'est pas prévu à cet effet et qui n'est pas déneigé, forçant les usagers à laisser leurs véhicules le long des voies CFF. »

Le Conseil communal compte-t-il entreprendre quelque chose pour améliorer la situation et le confort des voyageurs ? »

M. Roby Tschopp (CC) répond que toute la zone autour de la gare des Geneveys-sur-Coffrane, y compris la route et jusqu'au trottoir de l'autre côté de la route, appartient aux CFF. Par rapport à la Commune, il s'agit d'un bien-fonds privé.

La situation soulevée est néanmoins parfaitement juste. L'attente à la gare des Geneveys-sur-Coffrane est particulièrement désagréable lors d'intempéries. Le Conseil communal accepte de prendre contact avec les CFF afin de les inviter à prendre des mesures, bien que la Commune ne puisse pas agir de son propre chef sur ce secteur.

Question Q17.021 – Pierre Studer (PS) - Zone industrielle Gravière-de-Rive

« L'entreprise Enrobit envisage la construction d'une nouvelle centrale de production de béton bitumineux à la Gravière-de-Rive. Cette extension « industrielle » risque fortement d'augmenter les nuisances déjà existantes, à savoir les tas de matériaux toujours plus hauts ainsi que les bruits connexes tels que ceux de la concasseuse de la gravière et de la déchiqueteuse de Diviza. Quant aux odeurs dues aux émanations futures de béton bitumineux, elles risquent également de nuire au bien-être d'une partie du voisinage. »



Dans ce contexte, quelles décisions le Conseil communal va-t-il prendre pour faire respecter les mesures contre les nuisances, notamment la réalisation d'une butte antibruit et la plantation d'arbres, mesures qui avaient été fixées lors des précédents aménagements de cette zone industrielle ? »

M. Roby Tschopp (CC) répond que la question soulève une problématique compliquée. Il donne les éléments en sa possession, sans entrer dans les détails des dossiers.

Il précise que, dans ce cadre, le Canton est le maître dans la procédure et non pas la Commune, puisqu'il s'agit d'une zone en dehors des zones bâties. Ce qui n'empêche pas que la Commune, comme d'autres partenaires, est appelée à se prononcer.

Un rapport d'impact sur l'environnement a été effectué, faisant partie du permis de construire. Les mesures ont été étudiées. Il précise aussi que le déplacement des activités de Paulière vers Rive correspond à un souhait et à une amélioration de la situation.

Il y a des précédents dans cette zone. Des aménagements n'ont pas été respectés comme ils auraient dû l'être. Des riverains qui sont incommodés par le bruit et la vue. Ce dossier demande la plus grande attention et la Commune, dans la mesure de ses compétences, interviendra volontiers auprès du Canton pour que les mesures qui décidées sur le papier soit aussi suivies d'effets sur le terrain.

11. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) informe que le magnifique ouvrage qui se trouve sur les pupitres est offert par les Jardins musicaux à l'occasion de leur 20^e anniversaire. Ces derniers remercient la Commune de sa collaboration.

Un moment de cordialité aura lieu à Epervier 4 le samedi 24 décembre avec l'association Mes-tiss'âges. Le Conseil communal invite le Conseil général à une soupe aux cailloux, de 10h à 16h.

Il remercie le Conseil général du travail accompli durant l'année 2017 et présente ses bons vœux aux familles ainsi qu'une bonne année 2018 et une bonne santé.

Il annonce une agape pour l'après séance.

Le président transmet également ses bons vœux de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 22h41.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

J. Villat

J.-L. Pieren



TRANSPORTS PUBLICS

COMMANDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE 2018

Note à l'attention du Conseil général

Préambule :

Suite aux discussions du Conseil général à l'occasion du budget 2018, en particulier celles consacrées à l'amendement visant à supprimer la commande complémentaire communale, des informations écrites ont été promises par le dicastère des mobilités. Elles font l'objet de la présente note et de ses annexes.

Compétences et responsabilités :

Dans tous les cas de figure, c'est l'Etat, par le truchement du service des transports, qui est le commanditaire des courses de transports publics et qui a la compétence de valider les horaires. Ceci vaut également pour les commandes complémentaires que peuvent décider, à leurs frais, les communes.

L'interlocuteur de l'Etat pour définir l'offre cantonale qui touche la Commune de Val-de-Ruz est la CRT (Conférence régionale des transports) 5, au sein de laquelle siègent également les communes de Valangin et de Rochefort.

Les recettes de billetterie générées par l'offre complémentaire des communes (vente de billets dans les véhicules, notamment) sont versées à la communauté tarifaire Onde Verte. La commune ne touche aucune recette pour l'offre complémentaire qu'elle finance.

Principes de la commande complémentaire 2018 :

Suite aux deux postulats acceptés en décembre 2016 par le Conseil général, une situation paradoxale s'est créée sur la ligne 421 (Cernier – Savagnier – Neuchâtel). La desserte pendant les périodes de vacances scolaires était, par certains aspects, meilleure que le reste de l'année (exemple : liaison entre Cernier et Savagnier dans les deux sens autour de 6 heures du matin).

Sachant qu'il faut 2 à 3 ans pour qu'une course trouve son public, le principe qui a présidé à la commande complémentaire communale relative à la période horaire décembre 2017 – décembre 2018 a été de limiter les changements à un minimum, tout en comblant les lacunes relevées. Ce principe a été appliqué à la ligne 421 et à la ligne 423.

Une autre raison à cette politique des petits pas découle du fait que dès l'automne 2018, la Commune de Val-de-Ruz n'enverra plus d'élèves au Collège du Mail. Dès lors, les courses adaptées aux horaires scolaires devront être réexaminées, ce qui pourra avoir des effets de ricochet sur le reste du réseau. Ce sujet figure d'ores et déjà à l'ordre du jour de la CRT-5.

Commande complémentaire communale 2018

Note à l'attention du Conseil général

Fréquentations :

Le dicastère dispose actuellement des chiffres de fréquentations consolidés de la société TransN pour les années 2015 et 2016, l'année 2017 n'étant pas encore terminée. La fréquentation course par course devra faire l'objet d'une étude adéquate, autant dans la perspective du postulat adopté par le Conseil général le 19 décembre 2017 que dans celle des travaux de la CRT-5.

Le Tableau 1 ci-dessous consolide les lignes 421 et 422. Entre 2015 et 2016, le nombre de courses sur la ligne 421 a augmenté et la liaison avec Cernier a été renforcée. De ce fait, une partie du trafic de la couronne nord à destination de la gare de Neuchâtel a été transférée de la ligne 422 à la ligne 421. En parallèle, la ligne 422 a perdu la cadence de 15 minutes le matin et a subi la concurrence de la nouvelle ligne 424 (qui parcourt le même itinéraire entre Cernier et Boudevilliers) ainsi peut-être que de la ligne 423 et de ses correspondances à la gare des Hauts-Geneveys. Sur l'ensemble des deux lignes, un léger fléchissement du nombre de voyages (V) est relevé, ainsi qu'une augmentation des kilomètres-voyages (VKM), soit la somme des distances parcourues par les clientes et clients.

Ligne	Tracé	Horaire 2015		Horaire 2016		Evolution (%)	
		V	VKM	V	VKM	V	VKM
421	<i>Cernier – Savagnier – Neuchâtel</i>	197'859	1'547'700	287'326	2'260'297	+ 45,2 %	+ 46 %
422	<i>Villiers – Cernier - Neuchâtel</i>	1'019'592	6'852'847	920'908	6'455'811	- 9,7 %	- 5,8 %
	Total	1'217'451	8'400'547	1'208'234	8'716'108	- 0,8 %	+ 3,8 %

Tableau 1 : évolution de la fréquentation des lignes 421 et 422 (source : TransN)

Le Tableau 2 présente l'évolution de la ligne 423. Celle-ci est cependant peu significative, car son tracé a été fortement réduit entre 2015 et 2016, au profit de la nouvelle ligne 424, opérée par CarPostal. Les chiffres relatifs à la ligne 424, dont le dicastère ne dispose pas au moment de rédiger la présente note, devront à leur tour être mis en perspective de la modification de la desserte ferroviaire intervenue en 2016.

Ligne	Tracé	Horaire 2015		Horaire 2016		Evolution (%)	
		V	VKM	V	VKM	V	VKM
423	<i>Hts-Geneveys – Cernier - Geneveys-s.-Coffrane (2015) / Engollon (2016)</i>	350793	951510	235931	463511	- 32,7 %	- 51,3 %

Tableau 2 : évolution de la fréquentation de la ligne 423 (source : TransN)

Annexe – commande complémentaire 2018 en détail :

Les courses des lignes 421 et 421 faisant l'objet de la commande complémentaire communale sont surlignées sur l'horaire décembre 2017 – décembre 2018 en annexe.

21.421 Neuchâtel-Savagnier-Cernier

Lundi-vendredi sauf fêtes générales et sauf 1 mai, 17 sep et vacances

Lausanne		543	615		715		915	1015
Neuchâtel	o	624	657		757		957	1057
Biel/Bienne		516	616	645	716	745	816	945
Neuchâtel	o	532	632	701	732	801	832	1001
		88001	88003	88005	88007	88009	88011	88013
		88015	88017	88019	88021	88023	88025	
Neuchâtel, Place Pury		532	632	702	718	732	802	832
Neuchâtel, gare (Nord)		536	636	706	722	736	806	836
Neuchâtel, Esplanade du Mail								1002
Neuchâtel, Trois-Chênes		543	643	713	729	743	813	843
Fenin		546	647	717	733	746	817	846
Vilars NE		548	649	719	735	748	819	848
Saules NE		549	650	720	736	749	820	849
Savagnier, Grand-Savagnier		551	652	722	738	751	822	851
Savagnier, Petit-Savagnier	o	553	653	723	739	753	823	853
Chézard-St-Martin, St-Martin			603	656	726	742		903
Cernier, centre	□		608	702	732	748		908

Lausanne		1215	1315	1415				
Neuchâtel	o	1257	1357	1457				
Biel/Bienne		1245	1345	1445		1616		1716
Neuchâtel	o	1301	1401	1501		1632		1732

		88027	88031	88035	88037	88039	88041	88045	88047	88049	88051	88053
Neuchâtel, Place Pury		1159	1302	1402	1502	1513		1524	1632		1715	1732
Neuchâtel, gare (Nord)		1207	1306	1406	1506			1620	1636		1715	1736
Neuchâtel, Esplanade du Mail		1217	1313	1413	1513	1534	1630	1643		1725	1743	
Neuchâtel, Trois-Chênes		1221	1317	1417	1517	1538	1634	1646		1729	1747	
Fenin		1223	1319	1419	1519	1540	1636	1648		1731	1749	
Vilars NE												
Saules NE		1224	1320	1420	1520	1541	1637	1649		1732	1750	
Savagnier, Grand-Savagnier		1226	1322	1422	1522	1543	1639	1651		1734	1752	
Savagnier, Petit-Savagnier	o	1227	1230	1323	1423	1523	1544	1640	1653	1700	1735	1753
Chézard-St-Martin, St-Martin			1238	1332	1432	1532		1647		1708	1742	1802
Cernier, centre	□											

Lausanne		1715		1815		2015	2315	
Neuchâtel	o	1757		1857		2057	2357	
Biel/Bienne		1745	1816	1845	1916	2116	2316	
Neuchâtel	o	1801	1832	1901	1932	2132	2332	

		88055	88057	88059	88061	88063	88065	88067
Neuchâtel, Place Pury		1802	1832	1902	1932	2132	010	
Neuchâtel, gare (Nord)		1806	1836	1906	1936	2136	014	
Neuchâtel, Esplanade du Mail								
Neuchâtel, Trois-Chênes		1813	1843	1913	1943	2143	021	
Fenin		1817	1846	1917	1947	2147	025	
Vilars NE		1819	1848	1919	1949	2149	027	
Saules NE		1820	1849	1920	1950	2150	028	
Savagnier, Grand-Savagnier		1822	1851	1922	1952	2152	030	
Savagnier, Petit-Savagnier	o	1823	1853	1900	1923	1953	2153	031
Chézard-St-Martin, St-Martin		1826		1903	1926	1956	2156	034
Cernier, centre	□	1832		1908	1932	2002	2202	040

		88002	88004	88006	88008	88010	88012	88014	88016	88018	88020	88022	88024	88026
Cernier, centre	□	552	623	648	723	748	752	802	852	902	1022			
Chézard-St-Martin, St-Martin		557	628	653	728	753	757	807	857	907	1027			
Savagnier, Petit-Savagnier		600	602	632	652	657	732	757	800	802	900	902	1030	1032
Savagnier, Grand-Savagnier			604	634	654	659	734	759	804	806	904		1034	
Saules NE			606	636	656	701	736	801	806	808	906		1036	
Vilars NE			607	637	657	702	737	802	807	809	907		1037	
Fenin			608	638	658	703	738	803	808	810	908		1038	
Neuchâtel, Trois-Chênes			613	643	703	708	743	808	813	815	913		1043	
Neuchâtel, Esplanade du Mail														
Neuchâtel, gare (Nord)			620	650	710	727	750	827	820	920		1050		
Neuchâtel, Place Pury	o		624	654	714	731	754	831	824	924		1054		
Neuchâtel			626	659	726	737	759	837	826	926		1059		
Biel/Bienne	o		642	715	743	808	815	908	843	943		1115		
Neuchâtel			703	722		803		903	903	1003		1103		
Lausanne	o		745	822		845		945	945	1045		1145		

□ du 13 déc-28 mars, 18 avr-4 juil, 22 août-3 oct, 24 oct-5 déc sauf 27 déc, 3 jan, 28 fév
 □ du 11-22 déc, 8 jan-23 fév, 5-29 mars, 16 avr-6 juil, 20 août-5 oct, 22 oct-7 déc sauf 1, 10, 21 mai, 17 sep
 □ pour Cernier, transbordement à Petit-Savagnier
 □ pour Neuchâtel, transbordement à Petit-Savagnier

OF21421 V1

Version 30

28.09.17 10:30:44

MH : 28.09.17 10:24:45

Version Host : 8.0.34

IKUB : 27.09.17 22:39:52

INFOK : 27.09.17 22:16:53

Version MEP : 8.3.36 Prod

21.421 Cernier-Savagnier-Neuchâtel

Lundi-vendredi sauf fêtes générales et sauf 1 mars, 1 mai, 17 sep et vacances

	88028	88030	88032	88034	88038	88036	88040	88042	88044	88046	88048
Cernier, centre []	1123	1202	1222				1353		1553	1635	1652
Chézard-St-Martin, St-Martin	1126	1207	1227				1358		1558	1640	1657
Savagnier, Petit-Savagnier	1132	1211	1230	1232	1308	1308	1402	1545	1602	1644	1700
Savagnier, Grand-Savagnier	1134	1213		1234	1310	1310	1404	1547	1604	1646	
Saulès NE	1136	1215		1236	1312	1312	1406	1549	1606	1648	
Vilars NE	1137	1216		1237	1313	1313	1407	1550	1607	1649	
Fenin	1138	1217		1238	1314	1314	1408	1551	1608	1650	
Neuchâtel, Trois-Chênes	1143	1221		1243	1319	1319	1413	1556	1613	1655	
Neuchâtel, Esplanade du Mail	1150			1250	1338	1338	1420	1561	1619	1661	1709
Neuchâtel, gare (Nord)	1154			1254	1342	1342	1424			1624	
Neuchâtel, Place Pury o	1154			1254	1342	1342	1424			1624	
Neuchâtel	1159			1259	1359	1359	1426			1626	
Biel/Bienne	1215			1315	1415	1415	1443			1643	
Neuchâtel	1203			1303	1403	1403				1703	
Lausanne	1245			1345	1445	1445				1745	

	88050	88052	88054	88056	88058	88060	88062	88064
Cernier, centre []		1723	1753	1823	1852		2053	2253
Chézard-St-Martin, St-Martin		1728	1758	1828	1857		2058	2258
Savagnier, Petit-Savagnier	1702	1732	1802	1832	1900	1902	2102	2302
Savagnier, Grand-Savagnier	1704	1734	1804	1834		1904	2104	2304
Saulès NE	1706	1736	1806	1836		1906	2106	2306
Vilars NE	1707	1737	1807	1837		1907	2107	2307
Fenin	1708	1738	1808	1838		1908	2108	2308
Neuchâtel, Trois-Chênes	1713	1743	1813	1843		1913	2113	2313
Neuchâtel, Esplanade du Mail	1720	1750	1820	1850		1920	2120	2320
Neuchâtel, gare (Nord)	1724	1754	1824	1854		1924	2124	2324
Neuchâtel, Place Pury o	1724	1754	1824	1854		1924	2124	2324
Neuchâtel	1726	1759	1826	1859		1926	2126	2337
Biel/Bienne	1743	1815	1843	1915		1943	2143	008
Neuchâtel		1803	1903		2003	2203	2334	
Lausanne		1845	1945		2045	2245	016	

Samedi sauf fêtes générales

Lausanne	543	615			1115	1515	1615	1715	1815	2015	2315
Neuchâtel	624	657			1157	1557	1657	1757	1857	2057	2357
Biel/Bienne	616	716	916	1116	1216	1616	1716	1816	1916	2116	2316
Neuchâtel	632	732	932	1132	1232	1632	1732	1832	1932	2132	2332

	88301	88303	88305	88307	88309	88311	88313	88315	88317	88319	88321
Neuchâtel, Place Pury	632	732	932	1132	1232	1632	1732	1832	1932	2132	010
Neuchâtel, gare (Nord)	636	736	936	1136	1236	1636	1736	1836	1936	2136	014
Neuchâtel, Esplanade du-Mail											
Neuchâtel, Trois-Chênes	643	743	943	1143	1243	1643	1743	1843	1943	2143	021
Fenin	646	747	946	1146	1247	1646	1746	1846	1947	2147	025
Vilars NE	648	749	948	1148	1249	1648	1748	1848	1949	2149	027
Saulès NE	649	750	949	1149	1250	1649	1749	1849	1950	2150	028
Savagnier, Grand-Savagnier	651	752	951	1151	1252	1651	1751	1851	1952	2152	030
Savagnier, Petit-Savagnier	653	753	953	1153	1253	1653	1753	1853	1953	2153	031
Chézard-St-Martin, St-Martin		756			1256				1956	2156	034
Cernier, centre []		801			1301				2002	2202	040

	88302	88304	88306	88308	88310	88312	88314	88316	88318	88320	88322
Cernier, centre []		801			1301		1553			2053	2253
Chézard-St-Martin, St-Martin		806			1306		1558			2058	2258
Savagnier, Petit-Savagnier	704	810	1002	1202	1310	1602	1702	1802	1902	2102	2302
Savagnier, Grand-Savagnier	706	812	1004	1204	1312	1604	1704	1804	1904	2104	2304
Saulès NE	708	814	1006	1206	1314	1606	1706	1806	1906	2106	2306
Vilars NE	709	815	1007	1207	1315	1607	1707	1807	1907	2107	2307
Fenin	710	816	1008	1208	1316	1608	1708	1808	1908	2108	2308
Neuchâtel, Trois-Chênes	715	821	1013	1213	1321	1613	1713	1813	1913	2113	2313
Neuchâtel, Esplanade du Mail											
Neuchâtel, gare (Nord)	722	828	1020	1220	1328	1620	1720	1820	1920	2120	2320
Neuchâtel, Place Pury o	726	832	1024	1224	1332	1624	1724	1824	1924	2124	2324
Neuchâtel	726	837	1026	1226	1337	1626	1726	1826	1926	2126	2337
Biel/Bienne	743	908	1043	1243	1408	1643	1743	1843	1943	2143	008
Neuchâtel	803	903	1103	1303	1403	1703	1803	1903	2003	2203	2334
Lausanne	845	945	1145	1345	1445	1745	1845	1945	2045	2245	016

OF21421 V1

Version 30

28.09.17 10:30:44

MH : 28.09.17 10:24:45

Version Host : 8.0.34

IKUB : 27.09.17 22:39:52

INFOK : 27.09.17 22:16:53

Version MEP : 8.3.36 Prod

21.421 Neuchâtel-Savagnier-Cernier

Dimanches et fêtes générales ainsi que 1 mars, 1 mai, 17 sep

→	Lausanne	715	815	1115	1515	1615	1815	2015	2315
	Neuchâtel	757	857	1157	1557	1657	1857	2057	2357
	Biel/Bienne	816	916	1216	1616	1716	1916	2116	2316
	Neuchâtel	832	932	1232	1632	1732	1932	2132	2332
		88501	88503	88505	88507	88509	88511	88513	88515
	Neuchâtel, Place Pury	832	932	1232	1632	1732	1932	2132	010
	Neuchâtel, gare (Nord)	836	936	1236	1636	1736	1936	2136	014
	Neuchâtel, Esplanade du Mail								
	Neuchâtel, Trois-Chênes	843	943	1243	1643	1743	1943	2143	021
	Finin	847	946	1247	1646	1746	1947	2147	025
	Vilars NE	849	948	1249	1648	1748	1949	2149	027
	Saules NE	850	949	1250	1649	1749	1950	2150	028
	Savagnier, Grand-Savagnier	852	951	1252	1651	1751	1952	2152	030
	Savagnier, Petit-Savagnier	853	953	1253	1653	1753	1953	2153	031
	Chézard-St-Martin, St-Martin	856		1256			1956	2156	034
	Cernier, centre	901		1301			2002	2202	040

←		88502	88504	88506	88508	88510	88512	88514	88516
	Cernier, centre	901		1301	1553			2053	2253
	Chézard-St-Martin, St-Martin	906		1306	1558			2058	2258
	Savagnier, Petit-Savagnier	910	1002	1310	1602	1702	1902	2102	2302
	Savagnier, Grand-Savagnier	912	1004	1312	1604	1704	1904	2104	2304
	Saules NE	914	1006	1314	1606	1706	1906	2106	2306
	Vilars NE	915	1007	1315	1607	1707	1907	2107	2307
	Finin	916	1008	1316	1608	1708	1908	2108	2308
	Neuchâtel, Trois-Chênes	921	1013	1321	1613	1713	1913	2113	2313
	Neuchâtel, Esplanade du Mail								
	Neuchâtel, gare (Nord)	928	1020	1328	1620	1720	1920	2120	2320
	Neuchâtel, Place Pury	932	1024	1332	1624	1724	1924	2124	2324
	Neuchâtel	937	1026	1337	1626	1726	1926	2126	2337
	Biel/Bienne	1008	1043	1408	1643	1743	1943	2143	008
	Neuchâtel	1003	1103	1403	1703	1803	2003	2203	2334
	Lausanne	1045	1145	1445	1745	1845	2045	2245	016

Vacances 27 déc-5 jan, 26 fév-2 mars, 3-13 avr, 9 juil-17 août, 8-19 oct

→	Lausanne		543	615	715	915	1015	1115
	Neuchâtel		624	657	757	957	1057	1157
	Biel/Bienne	516	616	645	716	816	945	1045
	Neuchâtel	532	632	701	732	832	1001	1101
		88701	88703	88705	88707	88709	88711	88713
	Neuchâtel, Place Pury	532	632	702	732	832	1002	1102
	Neuchâtel, gare (Nord)	536	636	706	736	836	1006	1106
	Neuchâtel, Esplanade du Mail							
	Neuchâtel, Trois-Chênes	543	643	713	743	843	1013	1113
	Finin	546	646	717	747	846	1016	1116
	Vilars NE	548	648	719	749	848	1018	1118
	Saules NE	549	649	720	750	849	1019	1119
	Savagnier, Grand-Savagnier	551	651	722	752	851	1021	1121
	Savagnier, Petit-Savagnier	553	600	653	700	753	853	900
	Chézard-St-Martin, St-Martin		603	703	726	756	903	1033
	Cernier, centre		608	708	732	801	908	1038
	Lausanne	1215	1315	1515	1615	1715	1715	1815
	Neuchâtel	1257	1357	1557	1657	1757	1757	1857
	Biel/Bienne	1245	1345	1351	1616	1716	1745	1816
	Neuchâtel	1301	1401	1422	1632	1732	1801	1832
		88727	88729	88731	88733	88735	88737	88739
	Neuchâtel, Place Pury	1302	1402	1432	1632	1732	1802	1832
	Neuchâtel, gare (Nord)	1306	1406	1436	1636	1736	1806	1836
	Neuchâtel, Esplanade du Mail							
	Neuchâtel, Trois-Chênes	1313	1413	1443	1643	1743	1813	1843
	Finin	1317	1417	1446	1646	1746	1817	1846
	Vilars NE	1319	1419	1448	1648	1748	1819	1848
	Saules NE	1320	1420	1449	1649	1749	1820	1849
	Savagnier, Grand-Savagnier	1322	1422	1451	1651	1751	1822	1851
	Savagnier, Petit-Savagnier	1230	1323	1423	1453	1500	1653	1700
	Chézard-St-Martin, St-Martin	1233	1326	1426	1503	1703	1803	1826
	Cernier, centre	1238	1332	1432	1508	1708	1808	1832

OF21421 V1

Version 30

28.09.17 10:30:44

MH : 28.09.17 10:24:45

Version Host : 8.0.34

IKUB : 27.09.17 22:39:52

INFOK : 27.09.17 22:16:53

Version MEP : 8.3.36 Prod

21.421 Neuchâtel-Savagnier-Cernier

Vacances 27 déc-5 jan, 26 fév-2 mars, 3-13 avr, 9 juil-17 août, 8-19 oct

Lausanne		2015	23 15
Neuchâtel	o	2057	23 57
Biel/Bienne		1916	21 16 23 16
Neuchâtel	o	1932	21 32 23 32
88753 88755 88757			
Neuchâtel, Place Pury		1932	21 32 010
Neuchâtel, gare (Nord)		1936	21 36 014
Neuchâtel, Esplanade du Mail		1943	21 43 021
Neuchâtel, Trois-Chênes		1947	21 47 025
Finin		1949	21 49 027
Vilars NE		1950	21 50 028
Saulès NE		1952	21 52 030
Savagnier, Grand-Savagnier		1953	21 53 031
Savagnier, Petit-Savagnier	o	1953	21 53 031
Chézard-St-Martin, St-Martin		1956	21 56 034
Cernier, centre	□	2002	22 02 040

	88702	88704	88706	88708	88710	88712	88714	88716	88718	88720	88722	88724	88726
Cernier, centre	□	552	623	652	801	852	1022	1122	1222				
Chézard-St-Martin, St-Martin		557	628	657	806	857	1027	1127	1227				
Savagnier, Petit-Savagnier		600	602	7001	7021	810	9002	1030	1032	1130	1132	1230	1230
Savagnier, Grand-Savagnier			604	634	704	812	904	1034		1134			
Saulès NE			606	636	706	814	906	1036		1136			
Vilars NE			607	637	707	815	907	1037		1137			
Finin			608	638	708	816	908	1038		1138			
Neuchâtel, Trois-Chênes			613	643	713	821	913	1043		1143			
Neuchâtel, Esplanade du Mail													
Neuchâtel, gare (Nord)			620	650	720	828	920	1050		1150			
Neuchâtel, Place Pury	o		624	654	724	832	924	1054		1154			
Neuchâtel			626		726	837	926	1059		1159			
Biel/Bienne	o		642		743	908	943	1115		1215			
Neuchâtel			703		803	903	1003	1103		1203			
Lausanne	o		745		845	945	1045	1145		1245			

	88728	88730	88732	88734	88736	88738	88740	88742	88744	88746	88748	88750	88752
Cernier, centre	□			1353	1452	1553	1652	1723	1752	1823	1852		
Chézard-St-Martin, St-Martin				1358	1457	1558	1657	1728	1757	1828	1857		
Savagnier, Petit-Savagnier		1232	1308	1402	1500	1502	1602	1700	1732	1800	1802	1832	1900
Savagnier, Grand-Savagnier		1234	1310	1404		1504	1604	1704	1734	1804	1834		
Saulès NE		1236	1312	1406		1506	1606	1706	1736	1806	1836		
Vilars NE		1237	1313	1407		1507	1607	1707	1737	1807	1837		
Finin		1238	1314	1408		1508	1608	1708	1738	1808	1838		
Neuchâtel, Trois-Chênes		1243	1319	1413		1513	1613	1713	1743	1813	1843		
Neuchâtel, Esplanade du Mail													
Neuchâtel, gare (Nord)		1250	1326	1420		1520	1620	1720	1750	1820	1850		
Neuchâtel, Place Pury	o	1254	1330	1424		1524	1624	1724	1754	1824	1854		
Neuchâtel			1259	1426		1526	1626	1726	1759	1826	1859		
Biel/Bienne	o		1315	1443		1543	1643	1743	1815	1843	1915		
Neuchâtel			1303	1503		1703		1803		1903			
Lausanne	o		1345	1545		1745		1845		1945			

	88754	88756	88758
Cernier, centre	□	2053	2253
Chézard-St-Martin, St-Martin		2058	2258
Savagnier, Petit-Savagnier		1902	2102 2302
Savagnier, Grand-Savagnier		1904	2104 2304
Saulès NE		1906	2106 2306
Vilars NE		1907	2107 2307
Finin		1908	2108 2308
Neuchâtel, Trois-Chênes		1913	2113 2313
Neuchâtel, Esplanade du Mail			
Neuchâtel, gare (Nord)		1920	2120 2320
Neuchâtel, Place Pury	o	1924	2124 2324
Neuchâtel		1926	2126 2337
Biel/Bienne	o	1943	2143 008
Neuchâtel		2003	2203 2334
Lausanne	o	2045	2245 016

□ pour Cernier, transbordement à Petit-Savagnier
 □ pour Neuchâtel, transbordement à Petit-Savagnier
 Ordre des arrêts:
 Neuchâtel: Place Pury, St-Honoré, Terreaux Muséum, Rochettes, gare (Nord), Rocher, Pierre-qui-Roule, Plan, Verger-Rond, Av. des Cadolles, Trois-Chênes, Stand; Finin; Vilars NE; Saulès NE; Savagnier: Grand-Savagnier, Les Prayes, Petit-Savagnier, Moulin des Sauges; Chézard-St-Martin: St-Martin, Rebette, Petit-Chézar, Grand-Chézar; Cernier: Crêt-Debély, centre

□ du 13 déc-28 mars, 18 avr-4 juil, 22 août-3 oct, 24 oct-5 déc sauf 27 déc, 3 jan, 28 fév
 □ du 11-22 déc, 8 jan-23 fév, 5-29 mars, 16 avr-6 juil, 20 août-5 oct, 22 oct-7 déc sauf 1, 10, 21 mai, 17 sep

à Toutes les courses
 ☎ 032 924 25 26

OF21421 V1

Version 30

28.09.17 10:30:45

MH : 28.09.17 10:24:45

Version Host : 8.0.34

IKUB : 27.09.17 22:39:52

INFOK : 27.09.17 22:16:53

Version MEP : 8.3.36 Prod

21.423 Les Hauts-Geneveys-Cernier-Engollon (Ligne 423)

Lundi-vendredi sauf fêtes générales et sauf 1 mars, 1 mai, 17 sep

→ La Chaux-de-Fonds	532	602	632	702	732	802	832	902	932	1002	1032	1102	1132
Les Hauts-Geneveys	○ 539	609	639	709	739	809	839	909	939	1009	1039	1109	1139
Neuchâtel		529	600	629	700	729	800	829	900	929	1000	1029	1100
Les Hauts-Geneveys	○	549	619	649	719	749	819	849	919	949	1019	1049	1119
Les Hauts-Geneveys, gare	23001	23003	23005	23007	23009	23011	23013	23015	23017	23019	23021	23023	23025
Fontainemelon, Ferme Matile	546	616	646	716	746	816	846	916	946	1016	1046	1116	1146
Fontainemelon, centre	547	617	647	717	747	817	847	917	947	1017	1047	1117	1147
Fontainemelon, centre	549	619	649	719	749	819	849	919	949	1019	1049	1119	1149
Cernier, centre [1][2]	○ 551	621	651	721	751	821	851	921	951	1021	1051	1121	1151
Cernier, centre	612	642	712	742	812	822	853	923	953	1023	1053	1123	1153
Villiers, centre	○ 622	652	722	752	822	832	903	933	1003	1033	1103	1133	1203
Cernier, centre [1]									956				
Fontaines NE, Le Pavé									959				
Engollon, village	○								1001				
La Chaux-de-Fonds	1202	1232	1302	1332	1402	1432	1502	1532	1602	1632	1702	1732	1802
Les Hauts-Geneveys	○ 1209	1239	1309	1339	1409	1439	1509	1539	1609	1639	1709	1739	1809
Neuchâtel	1129	1200	1229	1300	1329	1400	1429	1500	1529	1600	1629	1700	1729
Les Hauts-Geneveys	○ 1149	1219	1249	1319	1349	1419	1449	1519	1549	1619	1649	1719	1749
Les Hauts-Geneveys, gare	23027	23029	23031	23033	23035	23037	23039	23041	23043	23045	23047	23049	23051
Fontainemelon, Ferme Matile	1216	1246	1316	1346	1416	1446	1516	1546	1616	1646	1716	1746	1816
Fontainemelon, centre	1217	1247	1317	1347	1417	1447	1517	1547	1617	1647	1717	1747	1817
Fontainemelon, centre	1219	1249	1319	1349	1419	1449	1519	1549	1619	1649	1719	1749	1819
Cernier, centre [1][2]	○ 1221	1251	1321	1351	1421	1451	1521	1551	1621	1651	1721	1751	1821
Cernier, centre	1223	1253	1323	1353	1423	1453	1523	1553	1623	1653	1723	1753	1823
Villiers, centre	○ 1233	1303	1333	1403	1433	1503	1533	1603	1633	1703	1733	1803	1833
Cernier, centre [1]				1356						1656			
Fontaines NE, Le Pavé				1359						1659			
Engollon, village	○			1401						1701			
La Chaux-de-Fonds	1832	1902	1932	2002	2032	2102	2202	2232					
Les Hauts-Geneveys	○ 1839	1909	1939	2009	2039	2109	2209	2239					
Neuchâtel	1800	1829	1900	1929	2000	2029	2129	2200	2229	2300			
Les Hauts-Geneveys	○ 1819	1849	1919	1949	2019	2049	2149	2219	2249	2319			
Les Hauts-Geneveys, gare	23053	23055	23057	23059	23061	23063	23065	23067	23069	23071			
Fontainemelon, Ferme Matile	1846	1916	1946	2016	2046	2116	2216	2246	2255	2345			
Fontainemelon, centre	1847	1917	1947	2017	2047	2117	2217	2247	2256	2346			
Fontainemelon, centre	1849	1919	1949	2019	2049	2119	2219	2249	2258	2348			
Cernier, centre [1][2]	○ 1851	1921	1951	2021	2046	2117	2217	2246	2300	2350			
Cernier, centre	1853	1923	1953	2020		2120	2226		2318	030			
Villiers, centre	○ 1903	1933	2003	2028		2128	2234		2326	038			
Cernier, centre [1]													
Fontaines NE, Le Pavé													
Engollon, village	○												
Engollon, village	23002	23004	23006	23008	23010	23012	23014	23016	23018	23020	23022	23024	23026
Fontaines NE, Les Bassins													
Cernier, centre [1][2]	○												
Villiers, centre	524	554	624	654	724	754	824	850	920	950	1020	1050	1120
Cernier, centre	○ 535	605	635	705	735	805	835	901	931	1001	1031	1101	1131
Cernier, centre [1]	539	609	639	709	739	809	839	909	939	1009	1039	1109	1139
Fontainemelon, centre	540	610	640	710	740	810	840	910	940	1010	1040	1110	1140
Fontainemelon, Ferme Matile	541	611	641	711	741	811	841	911	941	1011	1041	1111	1141
Les Hauts-Geneveys, gare	○ 544	614	644	714	744	814	844	914	944	1014	1044	1114	1144
Les Hauts-Geneveys	609	639	709	739	809	839	909	939	1009	1039	1109	1139	1209
Neuchâtel	○ 630	700	730	800	830	900	930	1000	1030	1100	1130	1200	1230
Les Hauts-Geneveys	549	619	649	719	749	819	849	919	949	1019	1049	1119	1149
La Chaux-de-Fonds	○ 557	627	657	727	757	827	857	927	957	1027	1057	1127	1157
[1][2] Correspondance avec le bus de/pour Neuchâtel à l'arrêt sous l'usine													
Ordre des arrêts:													
Les Hauts-Geneveys: gare,													
Crêt Jura;													
Fontainemelon: Ferme Matile,													
collège, centre, Sous la Lisière;													
Cernier: centre;													
Fontaines NE: Le Pavé;													
Engollon: village, piscine													
à Toutes les courses													
(0) 032 924 25 26													
transN, 2300 La Chaux-de-Fonds													
(0) 032 924 25 26													
www.transn.ch													
Info@transn.ch													

OF21423 V1

Version 30

12.09.17 10:06:07

MH : 11.09.17 22:41:25

Version Host : 8.0.34

IKUB : 11.09.17 22:39:19

INFOK : 11.09.17 22:16:05

Version MEP : 8.3.36 Prod

21.423 Engollon-Cernier-Les Hauts-Geneveys (Ligne 423)

Lundi-vendredi sauf fêtes générales et sauf 1 mars, 1 mai, 17 sep

	23028	23030	23032	23034	23036	23038	23040	23042	23044	23046	23048	23050	23052
Engollon, village					1401						1701		
Fontaines NE, Les Bassins					1404						1704		
Cernier, centre					1406						1706		
Villiers, centre	1150	1220	1250	1320	1350	1420	1450	1520		1603	1633	1703	1733
Cernier, centre	1201	1231	1301	1331	1401	1431	1501	1531		1614	1644	1714	1744
Cernier, centre	1209	1239	1309	1339	1409	1439	1509	1539	1609	1639	1709	1739	1809
Fontainemelon, centre	1210	1240	1310	1340	1410	1440	1510	1540	1611	1640	1710	1740	1810
Fontainemelon, Ferme Matile	1211	1241	1311	1341	1411	1441	1511	1541	1613	1641	1711	1741	1811
Les Hauts-Geneveys, gare	1214	1244	1314	1344	1414	1444	1514	1544	1615	1644	1714	1744	1814
Les Hauts-Geneveys	1239	1309	1339	1409	1439	1509	1539	1609	1639	1709	1739	1809	1839
Neuchâtel	1300	1330	1400	1430	1500	1530	1600	1630	1700	1730	1800	1830	1900
Les Hauts-Geneveys	1219	1249	1319	1349	1419	1449	1519	1549	1619	1649	1719	1749	1819
La Chaux-de-Fonds	1227	1257	1327	1357	1427	1457	1527	1557	1627	1657	1727	1757	1827

	23054	23056	23058	23060	23062	23064	23066	23068	23070	23072
Engollon, village										
Fontaines NE, Les Bassins										
Cernier, centre										
Villiers, centre	1803	1857	1928		2028	2128		2236	2326	
Cernier, centre	1814	1908	1939		2038	2138		2246	2336	
Cernier, centre	1839	1909	1940	2006	2030	2040	2140	2230	2250	2340
Fontainemelon, centre	1840	1910	1941	2007	2031	2041	2141	2231	2251	2341
Fontainemelon, Ferme Matile	1841	1911	1942	2008	2032	2042	2142	2232	2252	2342
Les Hauts-Geneveys, gare	1844	1914	1945	2011	2035	2045	2145	2235	2255	2345
Les Hauts-Geneveys	1909	1939	2009		2039	2109	2209	2239	2339	
Neuchâtel	1930	2000	2030		2100	2130	2230	2300	000	
Les Hauts-Geneveys	1849	1919	1949	2019		2049	2149	2249	2319	019
La Chaux-de-Fonds	1857	1927	1957	2027		2057	2157	2257	2327	027

Samedis sauf fêtes générales

La Chaux-de-Fonds	532	602	632	702	732	802	832	902	932	1002	1032	1102
Les Hauts-Geneveys	539	609	639	709	739	809	839	909	939	1009	1039	1109
Neuchâtel	529	600	629	700	729	800	829	900	929	1000	1029	1029
Les Hauts-Geneveys	549	619	649	719	749	819	849	919	949	1019	1049	1049
Les Hauts-Geneveys, gare	23301	23303	23305	23307	23309	23311	23313	23315	23317	23319	23321	23323
Fontainemelon, Ferme Matile	546	616	646	716	746	816	846	916	946	1016	1046	1116
Fontainemelon, centre	547	617	647	717	747	817	847	917	947	1017	1047	1117
Cernier, centre	549	619	649	719	749	819	849	919	949	1019	1049	1119
Cernier, centre	551	621	651	721	751	821	851	921	951	1021	1051	1121
Cernier, centre		623	653	723	753	823	853	923	953	1023	1053	1123
Villiers, centre		633	703	733	803	833	903	933	1003	1033	1103	1133
Cernier, centre											956	
Fontaines NE, Le Pavé											959	
Engollon, village											1001	
La Chaux-de-Fonds	1132	1202	1232	1302	1332	1402	1432	1502	1532	1602	1632	1702
Les Hauts-Geneveys	1139	1209	1239	1309	1339	1409	1439	1509	1539	1609	1639	1709
Neuchâtel	1100	1129	1200	1229	1300	1329	1400	1429	1500	1529	1600	1629
Les Hauts-Geneveys	1119	1149	1219	1249	1319	1349	1419	1449	1519	1549	1619	1649
Les Hauts-Geneveys, gare	23325	23327	23329	23331	23333	23335	23337	23339	23341	23343	23345	23347
Fontainemelon, Ferme Matile	1146	1216	1246	1316	1346	1416	1446	1516	1546	1616	1646	1716
Fontainemelon, centre	1147	1217	1247	1317	1347	1417	1447	1517	1547	1617	1647	1717
Cernier, centre	1149	1219	1249	1319	1349	1419	1449	1519	1549	1619	1649	1719
Cernier, centre	1151	1221	1251	1321	1351	1421	1451	1521	1551	1621	1651	1721
Cernier, centre	1153	1223	1253	1323	1353	1423	1453	1523	1553	1623	1653	1723
Villiers, centre	1203	1233	1303	1333	1403	1433	1503	1533	1603	1633	1703	1733
Cernier, centre					1356						1656	
Fontaines NE, Le Pavé					1359						1659	
Engollon, village					1401						1701	

Correspondance avec le bus de/pour Neuchâtel à l'arrêt sous l'usine

Ordre des arrêts:
Les Hauts-Geneveys: gare,
Crêt Jura;
Fontainemelon: Ferme Matile,
collège, centre, sous la Lisière;
Cernier: centre;
Fontaines NE: Le Pavé;
Engollon: village, piscine

Toutes les courses
☎ 032 924 25 26
transN, 2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 032 924 25 26
www.transn.ch
info@transn.ch

21.423 Les Hauts-Geneveys-Cernier-Engollon (Ligne 423)

Samedis sauf fêtes générales

La Chaux-de-Fonds	1732	1802	1832	1902	2002	2032	2102	2202	2232	2332
Les Hauts-Geneveys	1739	1809	1839	1909	2009	2039	2109	2209	2239	2339
Neuchâtel	1700	1729	1800	1829	1929	2000	2029	2129	2200	2229
Les Hauts-Geneveys	1719	1749	1819	1849	1949	2019	2049	2149	2219	2249
Les Hauts-Geneveys, gare	23349	23351	23353	23355	23357	23359	23361	23363	23365	23367
Fontainemelon, Ferme Matile	1746	1816	1846	1916	2016	2041	2112	2212	2241	2255
Fontainemelon, centre	1747	1817	1847	1917	2017	2042	2113	2213	2242	2256
Cernier, centre	1749	1819	1849	1919	2019	2043	2114	2214	2243	2257
Engollon, village	1751	1821	1851	1921	2021	2046	2117	2217	2246	2300
Cernier, centre	1753	1823	1853	1923	2023		2120	2226		2318
Villiers, centre	1803	1833	1903	1928	2028		2128	2234		2326
Cernier, centre										
Fontaines NE, Le Pavé										
Engollon, village										
Engollon, village	23304	23306	23308	23310	23312	23314	23316	23318	23320	23322
Fontaines NE, Les Bassins										1001
Cernier, centre										1004
Cernier, centre										1006
Villiers, centre	520	550	620	650	720	750	820	850	920	950
Cernier, centre	531	601	631	701	731	801	831	901	931	1001
Cernier, centre	539	609	639	709	739	809	839	909	939	1009
Fontainemelon, centre	541	610	640	710	740	810	840	910	940	1011
Fontainemelon, Ferme Matile	543	611	641	711	741	811	841	911	941	1013
Les Hauts-Geneveys, gare	545	614	644	714	744	814	844	914	944	1015
Les Hauts-Geneveys	609	639	709	739	809	839	909	939	1009	1039
Neuchâtel	630	700	730	800	830	900	930	1000	1030	1100
Les Hauts-Geneveys	549	619	649	719	749	819	849	919	949	1019
La Chaux-de-Fonds	557	627	657	727	757	827	857	927	957	1027
Engollon, village	23330	23332	23334	23336	23338	23340	23342	23344	23346	23348
Fontaines NE, Les Bassins					1401					1701
Cernier, centre					1404					1704
Cernier, centre					1406					1706
Villiers, centre	1150	1220	1250	1320	1350	1420	1450	1520	1550	1620
Cernier, centre	1201	1231	1301	1331	1401	1431	1501	1531	1601	1631
Cernier, centre	1209	1239	1309	1339	1409	1439	1509	1539	1609	1639
Fontainemelon, centre	1210	1240	1310	1340	1411	1440	1510	1540	1610	1640
Fontainemelon, Ferme Matile	1211	1241	1311	1341	1412	1441	1511	1541	1611	1641
Les Hauts-Geneveys, gare	1214	1244	1314	1344	1415	1444	1514	1544	1614	1644
Les Hauts-Geneveys	1239	1309	1339	1409	1439	1509	1539	1609	1639	1709
Neuchâtel	1300	1330	1400	1430	1500	1530	1600	1630	1700	1730
Les Hauts-Geneveys	1219	1249	1319	1349	1419	1449	1519	1549	1619	1649
La Chaux-de-Fonds	1227	1257	1327	1357	1427	1457	1527	1557	1627	1657
Engollon, village	23356	23358	23360	23362	23364	23366	23368	23370	23372	
Fontaines NE, Les Bassins										
Cernier, centre										
Villiers, centre	1820	1850	1928		2028	2128		2236	2326	
Cernier, centre	1831	1900	1938		2038	2138		2246	2336	
Cernier, centre	1839	1906	1939	2030	2040	2140	2230	2250	2340	
Fontainemelon, centre	1840	1907	1940	2031	2041	2141	2231	2251	2341	
Fontainemelon, Ferme Matile	1841	1908	1941	2032	2042	2142	2232	2252	2342	
Les Hauts-Geneveys, gare	1844	1911	1944	2035	2045	2145	2235	2255	2345	
Les Hauts-Geneveys	1909	1939	2009	2039	2109	2209	2239	2339		
Neuchâtel	1930	2000	2030	2100	2130	2230	2300	000		
Les Hauts-Geneveys	1849	1919	1949		2049	2149	2249	2319	019	
La Chaux-de-Fonds	1857	1927	1957		2057	2157	2257	2327	027	

↳ Correspondance avec le bus de/pour Neuchâtel à l'arrêt sous l'usine

Ordre des arrêts:
Les Hauts-Geneveys: gare,
Crêt Jura;
Fontainemelon: Ferme Matile,
collège, centre, Sous la Lisière;
Cernier: centre;
Fontaines NE: Le Pavé;
Engollon: village, piscine

↳ Toutes les courses
(t) 032 924 25 26
transN, 2300 La Chaux-de-Fonds
(t) 032 924 25 26
www.transn.ch
info@transn.ch

OF21423 V1

Version 30

12.09.17 10:06:08

MH : 11.09.17 22:41:25

Version Host : 8.0.34

IKUB : 11.09.17 22:39:19

INFOK : 11.09.17 22:16:05

Version MEP : 8.3.36 Prod

21.423 Les Hauts-Geneveys-Cernier-Engollon (Ligne 423)

Dimanches et fêtes générales ainsi que 1 mars, 1 mai, 17 sep

La Chaux-de-Fonds	602	702	802	902	932	1102	1132	1232	1302	1332	1402	1432
Les Hauts-Geneveys	609	709	809	909	939	1109	1139	1239	1309	1339	1409	1439
Neuchâtel	529	629	729	829	900	1029	1100	1200	1229	1300	1329	1400
Les Hauts-Geneveys	549	649	749	849	919	1049	1119	1219	1249	1319	1349	1419
Les Hauts-Geneveys, gare	23501	23503	23505	23507	23509	23511	23513	23515	23517	23519	23521	23523
Fontainemelon, Ferme Matile	612	712	812	912	946	1112	1146	1246	1316	1346	1416	1446
Fontainemelon, centre	613	713	813	913	947	1113	1147	1247	1317	1347	1417	1447
Cernier, centre	615	715	815	915	949	1115	1149	1249	1319	1349	1419	1449
Cernier, centre	617	717	817	917	951	1117	1151	1251	1321	1351	1421	1451
Cernier, centre	619	719	819	919	1019	1119	1219	1253	1323	1353	1423	1453
Villiers, centre	627	727	827	927	1027	1127	1227	1303	1333	1403	1433	1503
Cernier, centre					956		1156			1356		
Fontaines NE, Le Pavé					959		1159			1359		
Engollon, village					1001		1201			1401		
La Chaux-de-Fonds	1502	1532	1602	1632	1702	1732	1802	1902	2002	2032	2102	2202
Les Hauts-Geneveys	1509	1539	1609	1639	1709	1739	1809	1909	2009	2039	2109	2209
Neuchâtel	1429	1500	1529	1600	1629	1700	1729	1829	1929	2000	2029	2129
Les Hauts-Geneveys	1449	1519	1549	1619	1649	1719	1749	1849	1949	2019	2049	2149
Les Hauts-Geneveys, gare	23525	23527	23529	23531	23533	23535	23537	23539	23541	23543	23547	23549
Fontainemelon, Ferme Matile	1516	1546	1616	1646	1716	1746	1816	1916	2016	2041	2112	2212
Fontainemelon, centre	1517	1547	1617	1647	1717	1747	1817	1917	2017	2042	2113	2213
Cernier, centre	1519	1549	1619	1649	1719	1749	1819	1919	2019	2044	2115	2215
Cernier, centre	1521	1551	1621	1651	1721	1751	1821	1917	2017	2046	2117	2217
Cernier, centre	1523	1553	1623	1653	1723	1753	1823	1920	2020		2120	2228
Villiers, centre	1533	1603	1633	1703	1733	1803	1833	1928	2028		2128	2236
Cernier, centre											1656	
Fontaines NE, Le Pavé											1659	
Engollon, village											1701	
La Chaux-de-Fonds	2232		2332									
Les Hauts-Geneveys	2239		2339									
Neuchâtel	2200	2229	2300									
Les Hauts-Geneveys	2219	2249	2319									
Les Hauts-Geneveys, gare	23551	23555	23557									
Fontainemelon, Ferme Matile	2241	2255	2346									
Fontainemelon, centre	2242	2256	2347									
Cernier, centre	2244	2258	2349									
Cernier, centre	2246	2300	2351									
Cernier, centre		2318	030									
Villiers, centre		2326	038									
Cernier, centre												
Fontaines NE, Le Pavé												
Engollon, village												
Engollon, village	23502	23504	23506	23508	23510	23512	23514	23516	23518	23520	23522	23524
Fontaines NE, Les Bassins						1001				1201		
Cernier, centre						1004				1204		
Cernier, centre						1006				1206		
Villiers, centre		627	727	827	927		1027	1127		1227	1257	1320
Cernier, centre		638	738	838	938		1038	1138		1238	1308	1331
Cernier, centre	607	639	739	839	939		1039	1139		1239	1309	1339
Fontainemelon, centre	608	640	740	840	940		1040	1140		1240	1310	1340
Fontainemelon, Ferme Matile	609	641	741	841	941		1041	1141		1241	1311	1341
Les Hauts-Geneveys, gare	612	644	744	844	944		1044	1144		1244	1314	1344
Les Hauts-Geneveys	639	709	809	909	1009		1109	1209		1309	1339	1409
Neuchâtel	700	730	830	930	1030		1130	1230		1330	1400	1430
Les Hauts-Geneveys	619	649	749	849	949		1049	1149		1249	1319	1349
La Chaux-de-Fonds	627	657	757	857	957		1057	1157		1257	1327	1357

↳ Correspondance avec le bus de/pour Neuchâtel à l'arrêt sous l'usine

Ordre des arrêts:
 Les Hauts-Geneveys: gare,
 Crêt Jura;
 Fontainemelon: Ferme Matile,
 collège, centre, Sous la Lisière;
 Cernier: centre;
 Fontaines NE: Le Pavé;
 Engollon: village, piscine

↳ Toutes les courses
 ☎ 032 924 25 26
 transN, 2300 La Chaux-de-Fonds
 ☎ 032 924 25 26
 www.transn.ch
 info@transn.ch

21.423 Engollon-Cernier-Les Hauts-Geneveys (Ligne 423)

Dimanches et fêtes générales ainsi que 1 mars, 1 mai, 17 sep

	23526	23528	23530	23532	23534	23536	23538	23540	23542	23544	23546	23548
Engollon, village	1401						1701					
Fontaines NE, Les Bassins	1404						1704					
Cernier, centre	1406						1706					
Villiers, centre	1350	1420	1450	1520	1550	1620	1650	1720	1750	1820	1928	
Cernier, centre	1401	1431	1501	1531	1601	1631	1701	1731	1801	1831	1938	
Cernier, centre	1409	1439	1509	1539	1609	1639	1709	1739	1809	1839	1939	2030
Fontainemelon, centre	1411	1440	1510	1540	1610	1640	1711	1740	1810	1840	1940	2031
Fontainemelon, Ferme Matile	1413	1441	1511	1541	1611	1641	1713	1741	1811	1841	1941	2032
Les Hauts-Geneveys, gare	1415	1444	1514	1544	1614	1644	1715	1744	1814	1844	1944	2035
Les Hauts-Geneveys	1439	1509	1539	1609	1639	1709	1739	1809	1839	1909	2009	2039
Neuchâtel	1500	1530	1600	1630	1700	1730	1800	1830	1900	1930	2030	2100
Les Hauts-Geneveys	1419	1449	1519	1549	1619	1649	1719	1749	1819	1849	1949	
La Chaux-de-Fonds	1427	1457	1527	1557	1627	1657	1727	1757	1827	1857	1957	

	23550	23552	23554	23556	23558
Engollon, village					
Fontaines NE, Les Bassins					
Cernier, centre					
Villiers, centre	2028	2128	2236	2326	
Cernier, centre	2038	2138	2246	2336	
Cernier, centre	2040	2140	2230	2250	2340
Fontainemelon, centre	2041	2141	2231	2251	2341
Fontainemelon, Ferme Matile	2042	2142	2232	2252	2342
Les Hauts-Geneveys, gare	2045	2145	2235	2255	2345
Les Hauts-Geneveys	2109	2209	2239	2339	
Neuchâtel	2130	2230	2300	000	
Les Hauts-Geneveys	2049	2149	2249	2319	019
La Chaux-de-Fonds	2057	2157	2257	2327	027

↳ Correspondance avec le bus de/pour Neuchâtel à l'arrêt sous l'usine

Ordre des arrêts:
 Les Hauts-Geneveys: gare,
 Crêt Jura;
 Fontainemelon: Ferme Matile,
 collège, centre, Sous la Lisière;
 Cernier: centre;
 Fontaines NE: Le Pavé;
 Engollon: village, piscine

↳ Toutes les courses
 ☎ 032 924 25 26
 transN, 2300 La Chaux-de-Fonds
 ☎ 032 924 25 26
 www.transn.ch
 info@transn.ch

OF21423 V1

Version 30

12.09.17 10:06:08

MH : 11.09.17 22:41:25

Version Host : 8.0.34

IKUB : 11.09.17 22:39:19

INFOK : 11.09.17 22:16:05

Version MEP : 8.3.36 Prod